

CONSEIL CONSULTATIF
SÉANCE DU 2 AVRIL 2026

Conseillers en exercice : 35

Présents : 30-31

Absents : 5-4

Pouvoirs : 4-3

Votants : 34

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix huit heures, le Conseil consultatif de la Commune de Saint-Pol-sur-Mer s'est réuni en Salle du conseil - Mairie protocolaire sous la présidence de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire.

Présents : M. CLAEYS, Mme MOUTENET-LENOIR, Mme OUGHAZDI, M. MERSSEMAN, Mme GOURDEN, Mme MANIER, Mme CABARET, Mme MAES, M. NICOLLE, Mme LAMIRAND, Mme VARLET, Mme VANDORME, M. NAVE, M. BRICHE, Mme VAN DEN BROECKE, M. VAMPOUILLE, Mme CARRU, Mme DEZOUTTER, M. BECUWE, Mme MELIN, Mme HUYGHE, M. CALISKAN, M. DELMOTTE, M. POTTIER, Mme CADART, Mme AHAMED, M. FUMERY, M. CADART, M. DAVID CABARET, Mme MAHIEU.

Absents excusés : M. MEENEBOO, M. DEBAVELAERE, M. LEMAIRE. M. HAUDIQUET, M. WYTS

Pouvoirs de : M. MEENEBOO à M. MERSSEMAN
M. DEBAVELAERE à M. FUMERY
M. LEMAIRE à Mme CABARET

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil consultatif désigne à l'unanimité, Elliot DAVID CABARET, Secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elliot DAVID CABARET procède à l'appel.

PROCES-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A L' OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Maire : Bonsoir à toutes et à tous,

Ces dernières semaines, notre commune a été marquée par plusieurs disparitions. Celle notamment d'une ancienne élue de Saint-Pol-sur-Mer, Marie-Paule Le Garrec, qui aura siégé au conseil de 2001 à 2020.

Je veux également avoir une pensée émue pour Anthony Deroite, agent de la Ville, dont les obsèques se sont tenues ce lundi, et pour Michel Denis, président de l'Amicale des anciens Zouaves Nord-Pas-de-Calais. Michel était un fidèle des manifestations patriotiques de Saint-Pol-sur-Mer. Il a contribué au devoir de mémoire que nous nous faisons fort de perpétuer et que nous poursuivrons pour que jamais la mémoire ne s'efface.

Je vous invite à leur rendre hommage en respectant une minute de silence.

Minute de silence.

Merci.

Une fois n'est pas coutume, cinq mois quasiment jour pour jour se sont écoulés depuis notre dernier conseil. Cinq mois durant lesquels notre ville a continué de s'animer, de vivre tout simplement. Je vous rassure, je ne vais pas vous dresser une liste à la Prévert, mais simplement revenir sur quelques temps forts.

A commencer par nos animations de Noël, installées durant une semaine sur la place de la mairie et qui ont, une fois encore, séduit un large public. Une attente et un engouement que nous avons pu mesurer au travers des centaines de personnes présentes lors du lancement des illuminations.

Je n'oublierai pas de mentionner le défilé de la Saint-Martin, les banquets de fin d'année, ou les distributions de colis et de bons d'achat, pour en arriver à notre traditionnelle cérémonie des vœux à la population. Une nouvelle fois, la salle Abel-Lamote a été copieusement garnie et nous avons pu mettre à l'honneur quelques-uns des talents de notre ville. Ils sont nombreux, nous le constatons année après année, et je veux dire ici ma fierté d'être le maire d'une ville dont émergent autant de talents et dans des domaines aussi variés que le sport, l'humour ou encore la réalisation de films. Encore bravo à tous !

Impossible pour moi de ne pas revenir également sur notre carnaval. J'ai l'impression de le répéter chaque année mais nous sommes toujours plus nombreux. Bien sûr, je m'en félicite, mais je veux aussi insister sur le travail de l'ombre mené au niveau de la sécurité, nos agents de la police municipale en tête. Cette présence, discrète mais réelle, a une nouvelle fois permis un carnaval sans heurts, dans la joie et la bonne humeur.

Un carnaval pour toutes les générations, des tout-petits à nos aînés, et qui connaîtra son prolongement mercredi prochain, à la salle Jean-Vilar, avec le Bal des Extraordinaires. Permettez-moi de vous dire là aussi ma fierté d'accueillir à Saint-Pol-sur-Mer cet événement à destination des personnes en situation de handicap venues de toute la région. L'occasion pour elles de passer un moment festif et de montrer qu'elles sont bel et bien pleines de vie !

Enfin, le premier trimestre de cette année 2026 s'est achevé avec les élections municipales, le 15 mars, et l'installation de notre conseil, le 23. Des élections municipales marquées par un fort taux d'abstention au niveau national mais lors desquelles nous avons su mobiliser bien plus qu'en 2020 – logique vu le contexte d'alors – mais aussi qu'en 2008.

Cette mobilisation relativement faible s'explique, selon moi, par un discrédit dû au comportement de

certaines politiques, tant au niveau national que LOCAL, par des personnes qui ne respectent pas les règles.

Face à cela, ma réponse lors du précédent mandat a été la proximité. Je compte conserver cette ligne directrice pour faire de chaque habitant un citoyen conscient de ce que la collectivité, le service public lui apportent chaque jour. A nous, élus, d'y mettre en face de l'exemplarité.

En parallèle de ces différents événements, nous avons commencé à répondre de manière très concrète à la problématique du logement avec, en l'espace de quelques mois, l'inauguration de 59 logements, répartis entre le site de l'ancienne école Joliot-Curie et le quai Wilson. S'ajoute à cela la construction de 18 maisons rue Provost et Cité Liberté. Des maisons en accession à la propriété, ce qui ne s'est plus vu depuis 40 ans à Saint-Pol-sur-Mer !

Il m'est impossible de terminer ce tour d'horizon de l'actualité de notre ville sans revenir sur un projet dont nous avons longuement parlé et qui a fini par voir le jour : le Médicentre. Merci à toi David pour la pugnacité dont tu as fait preuve pour parvenir à construire cet établissement, qui vient répondre à de nombreux besoins de notre population en termes de santé. Un seul chiffre pour que vous vous rendiez compte de l'importance du Médicentre : 800 patients supplémentaires sont d'ores et déjà accueilli et ce chiffre montera à 1 100 d'ici la fin de l'année. Et, comme annoncé, pour se stationner, un premier parking a vu le jour, pour le confort à la fois des patients et des riverains.

J'en viens à présent à ce qui va nous occuper en grande partie ce soir : le rapport d'orientation budgétaire. Certes, il n'est pas obligatoire, vous le savez, mais ce moment est important car il permet aux Saint-Polois de découvrir ce qui leur importe le plus : les projets pour leur ville.

Un petit point d'éclaircissement avant les trois premières délibérations. Le contrôle de légalité a été exercé sur les délibérations prises à l'occasion de notre conseil consultatif du 23 mars dernier.

Nous avons ainsi été informés d'une observation de ce contrôle de légalité, portant sur l'ordonnancement de la liste présentée à l'occasion de la délibération prise pour la désignation des adjoints au maire.

En effet, cette liste devait respecter 4 règles :

- Le Nombre d'adjoints est fixé à un maximum de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Nous l'avons respecté en proposant 9 adjoints.
- La liste d'adjoints doit obligatoirement être complète : Notre liste comportait bien un nombre de candidats égal au nombre de postes d'adjoints à pourvoir.
- La parité hommes / femmes doit être respectée, la règle étant que l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut dépasser 1. Nous avons proposé 5 femmes, 4 hommes.
- L'Ordre des candidats doit être présenté dans une alternance stricte homme/femme/homme/femme/homme/femme dans la liste établie. C'est sur ce dernier point que porte l'observation.

Pour m'expliquer et pour faire plus court, lors du dernier conseil, 9 adjoints étaient donc à désigner. Attaché à la parité et à la place des femmes dans notre exécutif, notre volonté était alors de leur accorder une place plus importante dans cette fonction d'adjoint au Maire. Nous avons donc proposé 5 femmes et 4 hommes. Le 1er adjoint nommé était un homme. Nous avons ensuite respecté l'alternance homme/femme dans la présentation de la liste jusqu'au 7ème adjoint. Les deux derniers noms restant étant des noms de femme, nous les avons portés en 8ème et 9ème position. De fait, nous ne pouvions plus respecter l'alternance homme/femme puisque nous n'avions plus de nom d'homme à inscrire. C'est donc ce qui constitue l'observation du contrôle de légalité.

Nous prenons donc acte de cette observation et sommes en conséquence aujourd'hui dans l'obligation de délibérer à nouveau sur le sujet en vous proposant une nouvelle liste d'adjoints.

Restant fidèle à notre volonté d'assurer une place importante aux femmes dans notre exécutif, je ne souhaite pas remplacer une femme par un homme dans notre liste initiale. Cela n'aurait ni sens, ni cohérence, sans compter le sentiment d'injustice que pourrait ressentir notre collègue élue à laquelle la délégation serait retirée, uniquement pour une question de présentation administrative de la liste d'adjoints.

En conséquence, nous avons décidé en concertation, de proposer une nouvelle liste avec un nombre d'adjoints passant de 9 à 10. Cela permet de respecter parfaitement les 4 règles posées, dont celle de l'alternance stricte homme/femme dans la présentation de la nouvelle liste proposée, tout en restant conforme à notre volonté initiale.

J'ai également décidé que les finances de la collectivité ne devaient pas supporter cette augmentation du nombre d'adjoints de 9 à 10. En conséquence, le montant de l'enveloppe consacré aux indemnités des élus, n'augmentera pas par rapport à celui que nous avons délibéré le 23 mars. C'est l'indemnité de chacun des élus qui baissera en conséquence.

A noter par ailleurs, que le montant totale de cette enveloppe reste en deçà de près de 4% du montant maximale fixé par la loi.

Tenant compte de l'ensemble de ces éléments, je vous propose donc trois nouvelles délibérations.

PROCES-VERBAL DES PROPOS RELATIFS Á LA FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE DELEGUE

Monsieur le Maire : Première délibération, nous allons maintenant fixer le nombre d'Adjoints au Maire.

Il est rappelé au Conseil Consultatif que, conformément aux dispositions de l'article L.2122-2 du CGCT, l'assemblée détermine le nombre d'Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil.

Il est donc proposé à l'assemblée de fixer à dix le nombre d'adjoints au Maire.

Il y a des remarques puisque nous avons eu un amendement. Je vous laisse le présenter.

Monsieur NAVE : Merci c'est ma collègue Sabrina Van Den Broecke qui va le présenter.

Madame VAN DEN BROECKE : Bonsoir à tous. Je réitère? un petit peu? l'amendement que nous avons déjà déposé lors du précédent conseil pour la fixation du nombre de postes d'adjoints au maire délégué. Je vous demande, nous vous demandons s'il est possible de remplacer le nombre de 10 adjoints en mettant : « Il est proposé de créer 8 postes d'adjoints au maire délégué ». Le nombre d'adjoints que vous proposez, 10 au total, alors que vous aviez proposé à cette assemblée 9 le 23 mars est pour nous trop élevé : nous proposons de ramener ce nombre à 8. En effet, durant le mandat 2020-2026 vous aviez fait élire 8 adjoints. Rien ne justifie que vous passiez aujourd'hui à 9 voir à 10 puisque, le 23 mars, vous étiez à 9 pour ensuite augmenter ça, aujourd'hui, une semaine plus tard. Donc, nous demandons cette réduction à 8 qui respectera tout autant la parité.

Monsieur le Maire : Merci. Alors, on va donc procéder au vote de cet amendement. Je n'apporte pas de réponse précise puisque vous avez eu la réponse à Fort-Mardyck, à Dunkerque, à Saint-Pol au dernier conseil et à la CUD. Donc, on ne va pas faire du comique de répétition, je pense que la réponse vous la connaissez et vous l'avez. Par rapport à cet amendement, qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Pour la délibération, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Arrivée de Monsieur WYTS.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 2 avril 2026**

Délibération : N° 2026/06

Objet : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE DELEGUE

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu les dispositions de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée détermine le nombre d'Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil ;

Considérant qu'il est proposé à l'Assemblée de fixer à dix le nombre d'Adjointes au Maire Délégué ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de fixer à dix le nombre d'Adjointes au Maire Délégué.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-243054-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 voix contre : NAVE - BRICHE - VAN DEN BROECKE - VAMPOUILLE - DEZOUTTER -
MELIN

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le 27 mars 2026
pour la séance du jeudi 2 avril 2026

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents : **30**
Nombre de procurations : **3**

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCES-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A L' ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant procéder à l'élection des 10 adjoints conformément aux dispositions des articles L.2113-20 et L.2121-7-2 du C.G.C.T.

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

Je vous invite à prendre l'enveloppe qui se trouve devant vous et qui porte la mention « ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE DELEGUE ». Vous y trouverez un bulletin de vote proposé par la liste « Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer », un bulletin de vote blanc ainsi qu'une enveloppe jaune.

Je ne demande pas s'il y a d'autres listes d'adjoints proposées, celles-ci devant être complètes pour être recevables.

Je vous invite à glisser dans l'enveloppe jaune, et à votre discrétion, le bulletin de la liste de votre choix. Vous placerez ensuite cette enveloppe dans l'urne qui va circuler.

Pour le dépouillement, je vais redemander à M. Elliot DAVID CABARET et Mme Orlane DEZOUTTER, *membre les plus jeunes de chacun des groupes ici représentés, de rejoindre la table de dépouillement après avoir voté.*

Ils seront accompagnés de deux membres de l'administration, Mme Gwenaëlle BOCKET et Mme Camille VERRIELE.

L'hôtesse réceptionne les bulletins de vote dans l'urne.

Monsieur le Maire : Mesdames, Messieurs, le vote est terminé, nous allons procéder au dépouillement.

Les assesseurs vérifient que le nombre de bulletins est bien de 34 puis procèdent au dépouillement.

Monsieur le Maire : Voici les résultats de l'élection des adjoints :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34

Bulletins blancs ou nuls : 6

Suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Nombre de suffrages obtenus par la liste « Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer » : 28

La liste « Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer » obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Sont donc élus :

- Monsieur Remy BECUWE, nommé premier adjoint, délégué aux métamorphoses et transformation urbaine et à l'administration générale.
- Madame Marjorie LENOIR, nommée deuxième adjointe, déléguée à l'action sociale, l'emploi, l'insertion et la cohésion sociale.
- Monsieur Thomas NICOLLE, nommé troisième adjoint, délégué à l'enfance et à la réussite éducative.
- Madame Cindy OUGHAZDI, nommée quatrième adjointe, délégué à la Culture, aux grands événements et à l'animation.

- Monsieur Jean-Luc DEBAVELAERE, nommé cinquième adjoint, délégué à la vie associative et sportive.
- Madame Isabelle HUYGHE, nommée sixième adjointe, déléguée à la sécurité et la tranquillité publique.
- Monsieur David WYTS, nommé septième adjoint, délégué à la santé et au handicap.
- Madame Nathalie MAES, nommée huitième adjointe, déléguée à la Jeunesse et à la citoyenneté.
- Monsieur David POTTIER, nommé neuvième adjoint, délégué à la transition écologique, aux déplacements doux et à la propreté.
- Madame Catherine VANDORME, nommée dixième adjointe, déléguée aux seniors et à la ville amie des aînés.

Messieurs BECUWE, NICOLLE, DEBAVELAERE, WYTS et mesdames LENOIR, OUGHAZDI, HUYGHE, MAES et VANDORME ayant déjà été installées, ont donc déjà reçu leur écharpe. J'invite monsieur POTTIER nouvellement installé dans sa fonction d'adjoint à me rejoindre.

Monsieur POTTIER reçoit son écharpe.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/07

Objet : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu les dispositions de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à l'élection des Adjointes au Maire délégué et à la délibération précédente fixant le nombre d'Adjointes au Maire délégué ;

Considérant la liste des adjoints au maire soumise au vote par le groupe « Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer » ;

Considérant que le groupe « L'avenir Saint-Polois » ne présente pas de liste d'adjoints au maire ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de procéder à l'élection des Adjointes au Maire Délégué comme suit :

Liste proposée par : « Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer »

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		: 34
Nombre de bulletins blancs ou nuls	: 0	
Suffrages exprimés	: 28	
Majorité absolue	: 15	

a obtenu :

La liste « Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer » a obtenu 28 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour.

Sont élus Adjointes au Maire délégué :

- Monsieur Remy BECUWE est nommé premier adjoint, délégué aux métamorphoses et transformation urbaine et à l'administration générale ;
- Madame Marjorie LENOIR est nommée deuxième adjointe, déléguée à l'action sociale, l'emploi, l'insertion et la cohésion sociale ;
- Monsieur Thomas NICOLLE est nommé troisième adjoint, délégué à l'enfance et à la réussite éducative ;
- Madame Cindy OUGHAZDI est nommée quatrième adjointe, déléguée à la Culture, aux grands événements et à l'animation ;
- Monsieur Jean-Luc DEBAVELAERE est nommé cinquième adjoint, délégué à la vie

associative et sportive ;

- Madame Isabelle HUYGHE est nommée sixième adjointe, déléguée à la sécurité et la tranquillité publique ;
- Monsieur David WYTS est nommé septième adjoint, délégué à la santé et au handicap ;
- Madame Nathalie MAES est nommée huitième adjointe, déléguée à la Jeunesse et à la citoyenneté ;
- Monsieur David POTTIER est nommé neuvième adjoint, délégué à la Transition Écologique, aux Déplacements Doux et à la Propreté ;
- Madame Catherine VANDORME est nommée dixième adjointe, déléguée aux seniors et à la ville amie des aînés.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-243056-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCES-VERBAL DES PROPOS RELATIFS AUX INDÉMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire : Conformément aux dispositions du CGCT, il appartient à l'assemblée de fixer le taux des indemnités de fonction du maire, des adjoints au maire et des conseillers délégués. Il se calcule en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Nous avons procédé à la répartition de l'enveloppe, telle qu'elle était calculée pour 9 adjoints au maire. La nomination d'un dixième adjoint n'engendre aucune augmentation de l'enveloppe allouée aux indemnités des élus.

Le taux maximal du Maire est réglementairement fixé à 90%. Je vous propose de le fixer à 70,55%. Celui des adjoints est réglementairement fixé à 33%. Je vous propose de le fixer à 31,63% pour le premier adjoint et à 23,11% pour les suivants. Enfin, celui des conseillers délégués est réglementairement fixé à 6%. Je vous propose de le fixer à 5,11%.

Il y a des remarques puisqu'il y a une proposition d'amendement. Je vous écoute.

Monsieur NAVE : Oui, mon collègue Tanguy Briche défendra l'amendement. Intervention que j'ai regroupée pour ne pas intervenir sur la délibération 1 et 3 donc, je fais qu'une seule intervention. Vous dire que nous avons été surpris de recevoir ces trois délibérations puisqu'elles avaient été effectivement votées lors du conseil d'installation et que, vous y conviendrez, ça fait quand même très amateur de devoir retourner devant l'ensemble des élus de ce conseil pour revoter le nombre d'adjoints, les élire à nouveau et revoter leurs indemnités. Surtout que les règles étaient connues et que nous aurions pu nous en passer. Nous entendons donc l'ensemble des raisons que vous nous avez annoncées. Il y aurait peut-être eu une autre solution pour maintenir le nombre d'adjoints à neuf et éviter, parce que finalement on a un peu l'impression que Monsieur Pottier est un adjoint par défaut et c'est quand même regrettable pour lui, ce n'est quand même humainement pas très sympa. Alors, je sais, qu'en terme de sympathie, certains des élus de votre majorité ont quelques expériences puisque, d'autres élus, en leur temps, se sont fait appeler fleur de jasmin. Chacun se reconnaîtra. Donc, c'est un peu regrettable pour cette personne et nous lui souhaitons quand même réussite dans sa fonction.

L'autre solution aurait été peut-être de, puisque vous avez dit que les femmes prenaient une part importante de votre majorité de nommé, par exemple, Madame Lenoir première adjointe. Cela aurait permis de commencer cette liste par une femme et donc, de maintenir le nombre d'adjoints à neuf et d'avoir le même nombre de femmes et d'hommes adjoints. Enfin, du coup, cinq femmes et quatre hommes, sans toucher à cette liste et aux indemnités. Cela aurait vraiment démontré que vous mettiez réellement les femmes en avant dans votre majorité. Surtout qu'en plus, le premier adjoint cumule ses fonctions à la communauté urbaine de Dunkerque, au conseil municipal de Dunkerque et ici. Je pense qu'on aurait pu faire un effort et je pense que Madame Lenoir avait toutes les qualités pour être première adjointe. Enfin, vous dire que même si l'enveloppe globale des indemnités que vous allez nous faire voter n'augmente pas entre le dernier conseil et ce conseil municipal, force est de constater qu'il a augmenté entre 2025 et 2026 et que cette augmentation est pour nous inacceptable et c'est l'objet de l'amendement que mon collègue Tanguy Briche défendra maintenant. Merci.

Monsieur BRICHE : Donc, évidemment, par souci de cohérence, je dépose un amendement sur l'indemnité de fonction du maire, des adjoints au maire et des conseillers délégués. Nous vous demandons par cet amendement de modifier le pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour la répartition des élus. C'est-à-dire à la place de 2 900€ bruts

par mois pour le Maire, 2 500 €. De 1 300 € pour le premier adjoint à 1 200 €. De 950 € pour les adjoints au maire à 900 € et de 210 € pour les conseillers délégués à 200 €.

Comme je disais la dernière fois, nos concitoyens attendent que nous soyons exemplaires. En augmentant le nombre d'adjoints au maire délégué vous augmentez automatiquement l'enveloppe des indemnités versées aux élus. Donc, ok, vous avez au contraire, et j'entends l'argument mais, comme disait mon collègue, après avoir augmenté de manière excessive vos indemnités, il aura fallu une semaine et une observation du contrôle de légalité pour que vous reveniez sur votre décision. Malheureusement, la nouvelle délibération que vous proposez à l'assemblée confirme une hausse des indemnités des élus par rapport au précédent mandat. Donc, dans un souci d'exemplarité nous vous demandons de réduire vos indemnités.

Monsieur le Maire : Appeler les gens « fleur de jasmin » c'est exemplaire. On va voter l'amendement. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.
On va voter la délibération, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Peut-être un point de précision rapide, parce qu'on ne va pas épiloguer sur le sujet. Lorsque vous indiquez que ce 10^e adjoint est par défaut, monsieur Nave, vous allez à l'encontre exactement de ce que vous avez dit le 23 mars lors du conseil d'installation puisque c'est vous qui évoquiez l'importance de la propreté. C'est vous qui évoquiez l'importance de ces transformations urbaines. En fait, de la délégation sur laquelle va travailler Monsieur Pottier. Donc, dire aujourd'hui que « c'est par défaut » c'est un peu contradictoire avec ce que vous évoquiez encore il y a une semaine. Bref, on n'est pas à une contradiction près. Continuons.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/08

Objet : INDÉMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu les dispositions des articles L.2123-20 à L.2123-24-1-1 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités sont fixées par rapport à l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique et en fonction de la population de la commune. Le total des indemnités du Maire et des Adjointes forme une enveloppe que le Conseil consultatif est autorisé à répartir entre l'ensemble de la Municipalité et des Conseillers Délégués ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de constituer une enveloppe indemnitaire à répartir, à compter du 23 mars 2026, entre le Maire Délégué, les Adjointes au Maire Délégué, les Conseillers Délégués.

Celle-ci sera constituée de :

- L'indemnité de fonctions du Maire Délégué : soit 90 % au maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale conformément à l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'indemnité de fonctions des dix adjointes au Maire Délégué : soit 33 % au maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale conformément à l'article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les nouveaux taux d'indemnité.

L'indemnité versée à un Adjoint peut dépasser le maximum prévu, à condition que l'enveloppe indemnitaire globale autorisée ne soit pas dépassée.

L'article L.2123-4-1 III du CGCT autorise la commune, quelle que soit sa population, à verser des indemnités de fonction aux Conseillers Délégués auxquels le Maire Délégué accorde des délégations de fonction, sans toutefois que le montant total des indemnités versées à l'ensemble des élus ne dépasse l'enveloppe indemnitaire globale autorisée.

Les indemnités seront versées au Maire à compter du jour de son élection. Les indemnités des Adjointes et Conseillers délégués seront versées à compter de la date exécutoire de l'arrêté fixant leur délégation.

Toutes ces indemnités seront revalorisées en fonction des textes en vigueur ou des augmentations des traitements de la Fonction Publique Territoriale et notamment la revalorisation de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet.

Le tableau des indemnités brutes à ce jour est le suivant :

Fonction	Taux maximal de l'IBT	Montant brut individuel/mois
Maire	70,55%	2 900,00 €
Premier adjoint	31,63%	1 300,00 €
Adjoint au Maire	23,11%	950,00 €
Conseiller délégué	5,11%	210,00 €

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-243078A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 voix contre : NAVE - BRICHE - VAN DEN BROECKE - VAMPOUILLE - DEZOUTTER - MELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothee	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Monsieur Le Maire : Avant de procéder à l'examen des différentes délibérations qui arrivent sur les désignations et les nominations, je vous rappelle les dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation ».

« Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Si tout le monde est d'accord, compte-tenu de la concertation qui s'est déroulée avec l'opposition et pour ne pas alourdir les débats, je sollicite un vote du conseil à main levée pour chacune des délibérations concernées.

Monsieur Le Maire : Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce principe ? Je vous remercie.

Personne ne s'y est opposé.

PROCES-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A LA FORMATION ET LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire : Passons donc à la délibération numéro quatre. Conformément à l'article L. 2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil peut former librement des commissions, composées exclusivement d'élus chargés d'étudier les questions soumises au Conseil. Les commissions ne sont que de simples organes d'instruction et n'ont qu'un rôle consultatif ; l'examen des dossiers en commission reste facultatif.

Dans les communes de plus de 1000 habitants la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Je vous propose la création de trois commissions :

La commission 1 sera relative aux Finances - Commande publique - Urbanisme - Travaux - Développement durable - Sécurité - NPNRU - Habitat - Gestion des plans de sauvegarde - Ressources Humaines et sera donc constituée de R. BECUWE – V. VARLET – M. LENOIR – I. HUYGHE – F. DELMOTTE – M. CABARET – D. POTTIER – M. CADART- J. MAHIEU – F. FUMERY – A. CARRU – R. HAUDIQUET- A. NAVE – T. BRICHE

La commission 2 sera relative à l'Emploi - Insertion - Politique de la ville - Citoyenneté et Solidarité - Action Sociale - Santé - Enseignement - Enfance - Jeunesse - Handicap - Développement commercial et sera composée de M. LENOIR – T. NICOLLE - N. MAES – T. CALISKAN – H. AHAMED – C. CADART - H. LEMAIRE – O. MERSSEMAN - E. DAVID-CABARET – J. MAHIEU – F. FUMERY – A. CARRU – D. MELIN – O. DEZOUTTER

La commission 3 sera relative à l'Etat-Civil - Élections - Affaires Militaires - Seniors - Associations - Culture - Animations - Cérémonies - Grands évènements – Sports et sera composée de C. OUGHAZDI – J.L DEBAVELAERE – R. BECUWE – R. MEENEBOO – F. DELMOTTE – M. CABARET – L. LAMIRAND – F. MANIER - C. VANDORME – M. CADART – M.C GOURDEN – R. HAUDIQUET – S. VAN DEN BROECKE – E. VAMPOUILLE

Monsieur Le Maire : Avez-vous des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/09

Objet : FORMATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'article L. 2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former librement des commissions, composées exclusivement d'élus chargés d'étudier les questions soumises au Conseil ;

Vu que dans les communes de plus de 3 500 habitants la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle ;

Considérant que les commissions ne sont que de simples organes d'instruction et n'ont qu'un rôle consultatif ; l'examen des dossiers en commission municipale reste facultatif ;

Considérant la liste des commissions municipales reprise dans le projet de Règlement Intérieur du Conseil Consultatif pour la période 2026-2032 ;

Considérant que chaque commission municipale est composée, outre le Maire, Président de droit, de 14 membres ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de former les commissions suivantes et de désigner les élus au sein de chacune des commissions municipales en respectant le principe de la proportionnelle soit :

- | | | |
|--|---|-----------|
| • Groupe « Toujours avec vous pour Saint-Pol-sur-Mer » | : | 12 sièges |
| • Groupe « L'avenir Saint-Polois » | : | 2 sièges |

Commission 1 : Finances – Commande publique - Urbanisme - Travaux - Développement durable - Sécurité - NPNRU - Habitat - Gestion des plans de sauvegarde - Ressources Humaines

R. BECUWE – V. VARLET– M. LENOIR – I-HUYGHE – F. DELMOTTE – M. CABARET – D. POTTIER – M. CADART- J. MAHIEU – F. FUMERY – A. CARRU – R. HAUDIQUET- A. NAVE – T. BRICHE

Commission 2 : Emploi - Insertion - Politique de la ville - Citoyenneté et Solidarité - Action Sociale - Santé - Enseignement - Enfance - Jeunesse - Handicap - Développement commercial

M. LENOIR – T. NICOLLE - N. MAES – T. CALISKAN – H. AHAMED– C. CADART- H. LEMAIRE – O. MERSSEMAN- E. DAVID CABARET – J. MAHIEU – F. FUMERY – A. CARRU – D. MELIN – O. DEZOUTTER

Commission 3 : Etat-Civil - Élections - Affaires Militaires - Seniors - Associations - Culture -

Animations - Cérémonies - Grands évènements - Sports

C. OUGHAZDI – J.L DEBAVERLAERE – R. BECUWE – R. MEENEBOO – F. DELMOTTE – M.
CABARET – L. LAMIRAND – F. MANIER – C. VANDORME – M. CADARTT – M.C GOURDEN
– R. HAUDIQUET – S. VAN DEN BROECKE – E. VAMPOUILLE

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE

A COMPTER DU : 28/04/2026

Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-239494-DE-1-1

Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCES-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA RESTAURATION

Monsieur le Maire : Dans le cadre de ses relations avec le délégataire de la restauration, et en particulier dans son devoir de contrôle, il est important pour la commune qu'il y ait des échanges réguliers et formels entre les représentants de ce délégataire, les élus, les usagers et les représentants de l'administration.

Pour cela, il est proposé de créer une commission extra-municipale de la restauration qui comprendra :

- les représentants du délégataire ;
- les représentants de l'administration ;
- 6 représentants des usagers, désignés parmi les personnes qui se porteront volontaires, suite à un appel à candidature lancé par l'administration ;
- Et 6 représentants du Conseil consultatif dont le Maire, Président de droit.

En respectant la répartition des sièges à la proportionnelle et après avoir opéré une consultation des groupes, sont donc désignés :

Catherine VANDORME - Thomas NICOLLE - Laurence LAMIRAND – Francine MANIER - Sabrina VANDEN BROECKE

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/10

Objet : CRÉATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA RESTAURATION

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Considérant que dans le cadre de ses relations avec le délégataire de la restauration, et en particulier dans son devoir de contrôle, il est important pour la commune qu'il y ait des échanges réguliers et formels entre les représentants de ce délégataire, les élus, les usagers et les représentants de l'administration ;

Considérant la volonté de créer une commission extra-municipale de la restauration qui comprendra :

- les représentants du délégataire ;
- les représentants de l'administration ;
- 6 représentants des usagers ;
- 6 représentants du Conseil consultatif dont le Maire, Président de droit.

Considérant la nécessité de désigner, en respectant la représentation proportionnelle, 4 élus issus du groupe « Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer » et 1 élu du groupe « L'avenir Saint-Polois » ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de désigner comme représentants du Conseil Consultatif les élus suivants :
 - Christophe CLAEYS
 - Catherine VANDORME
 - Thomas NICOLLE
 - Laurence LAMIRAND
 - Roland HAUDIQUET
 - Sabrina VAN DEN BROECKE
- de laisser l'administration désigner les 6 représentants des usagers parmi les personnes qui se porteront volontaires, par suite d'un appel à candidature qu'elle réalisera ;
- de laisser l'administration désigner les représentants des encadrants de la pause méridienne.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-241934-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCES-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A LA DÉSIGNATION D'UN ÉLU AU COMITÉ DE GESTION DE LA SECTION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire : Le conseil doit désigner en son sein un représentant pour siéger au sein du comité de gestion de la SCAS.

Je propose de désigner Marjorie LENOIR, en sa qualité d'adjointe à l'action sociale, l'emploi, l'insertion et la cohésion sociale.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Mme LENOIR est donc désignée.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 2 avril 2026**

Délibération : N° 2026/11

Objet : DÉSIGNATION D'UN ÉLU AU COMITÉ DE GESTION DE LA SECTION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu les dispositions de l'article R.123-33 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article 4.1 du titre II de la convention d'association actualisée des communes de Dunkerque, Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck, il y a lieu d'élire un membre du Conseil Consultatif afin de siéger, avec voix délibérative, au Comité de Gestion de la Section Communale d'Action Sociale ;

Considérant que les autres membres du comité de gestion étant le maire délégué, président de droit, deux membres élus en son sein par le Conseil d'Administration du CCAS parmi les délégués du conseil municipal de Dunkerque et trois membres nommés par le maire de Dunkerque représentant des associations mentionnées au Code de l'Action Sociale et des Familles, en concertation avec le maire délégué ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de désigner Madame Marjorie LENOIR pour siéger au Comité de Gestion de la Section Communale d'Action Sociale en sa qualité d'adjointe à l'action sociale, à l'emploi, l'insertion et à la cohésion sociale.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-239599-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le 27 mars 2026
pour la séance du jeudi 2 avril 2026

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents : **31**
Nombre de procurations : **3**

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCES-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A LA DÉSIGNATION D'ÉLUS AU CONSEIL D'ORIENTATION DE LA SECTION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire : Le conseil doit désigner 7 personnes pour siéger au sein du conseil d'orientation de la SCAS.

En respectant la répartition des sièges à la proportionnelle et après avoir opéré une consultation des groupes, sont donc désignés :

Marjorie LENOIR, Nathalie MAES, François DELMOTTE, François FUMERY, Francis CHOIN, Mansour HADJAR et Tanguy BRICHE.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/12

Objet : DÉSIGNATION D'ÉLUS AU CONSEIL D'ORIENTATION DE LA SECTION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'article 4.2.2 du titre II de la convention d'association actualisée des communes de Dunkerque, Saint Pol sur Mer et Fort-Mardyck, qui prévoit la création au sein de la SCAS d'un conseil d'orientation ayant un rôle consultatif sur les actions et les orientations budgétaires proposées par le Comité de Gestion ;

Considérant que ce comité constitue également un lieu d'échanges et de dialogue sur la politique d'action sociale et l'analyse des besoins sociaux de la population de Saint-Pol-sur-Mer ;

Considérant que le Conseil d'Orientation est composé d'une part des membres du Comité de Gestion et, d'autre part, de membres désignés par le Conseil Consultatif et par le Maire Délégué ;

Considérant que le nombre des membres élus et non élus désignés par le Conseil Consultatif est fixé à sept ;

Il est proposé, les candidatures suivantes :

- Madame LENOIR Marjorie
- Madame MAES Nathalie
- Monsieur DELMOTTE François
- Monsieur FUMERY François
- Monsieur CHOIN Francis
- Monsieur HADJAR Mansour
- Monsieur BRICHE Tanguy

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de désigner en qualité de membres siégeant au Conseil d'Orientation de la Section Communale d'Action Sociale :

- Madame LENOIR Marjorie
- Madame MAES Nathalie
- Monsieur DELMOTTE François
- Monsieur FUMERY François
- Monsieur CHOIN Francis
- Monsieur HADJAR Mansour
- Monsieur BRICHE Tanguy

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-239601-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCES-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A LA DÉSIGNATION DES TROIS MEMBRES SIÉGEANT A LA CONFÉRENCE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE DE DIFFUSION D'INFORMATIONS AUDIOVISUELLES

Monsieur le Maire : Le conseil doit désigner en son sein trois représentant pour siéger au sein de la conférence de l'entente intercommunale de diffusion d'informations audiovisuelles.

Je propose de désigner Rémy BECUWE, Elliot DAVID-CABARET et Adeline CARRU.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Les élus susnommés sont donc désignés.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 2 avril 2026**

Délibération : N° 2026/13

Objet : DÉSIGNATION DES TROIS MEMBRES SIÉGEANT A LA CONFÉRENCE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE DE DIFFUSION D'INFORMATIONS AUDIOVISUELLES

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints le 23 mars 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation de trois membres chargés de représenter la commune au sein de la conférence de l'entente intercommunale de diffusion d'informations audiovisuelles entre les communes de Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉSIGNE :

- Rémy BECUWE, Elliot DAVID-CABARET et Adeline CARRU comme représentants de la commune siégeant au sein de la conférence de l'entente intercommunale entre les communes de Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer pour la diffusion d'informations audiovisuelles.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIÉ EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-242043-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le 27 mars 2026
pour la séance du jeudi 2 avril 2026

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents : **31**
Nombre de procurations : **3**

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCES-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A LA DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉE

Monsieur le Maire : Le code de l'éducation prévoit qu'un élu soit désigné au sein de chaque établissement scolaire afin d'assurer la représentativité de la commune.

Je propose de désigner :

- Pour l'école maternelle Copernic : David POTTIER
- Pour l'école maternelle Victor Hugo : Martine CABARET
- Pour l'école maternelle Joliot Curie : Marie-Claire GOURDEN
- Pour l'école maternelle Kergomard : François DELMOTTE
- Pour l'école maternelle Langevin : Jacqueline MAHIEU
- Pour l'école maternelle Vancauwenberghe : Francine MANIER
- Pour l'école maternelle Jules Verne : Isabelle HUYGHE
- Pour l'école élémentaire Copernic : Claudette CADART
- Pour l'école élémentaire Anatole France : Nathalie MAES
- Pour l'école élémentaire Joliot Curie : Cindy OUGHAZDI
- Pour l'école élémentaire Langevin : Marjorie LENOIR
- Pour l'école élémentaire Vancauwenberghe 1 et 2 : Houfrane AHAMED
- Pour l'école élémentaire Jules Verne : Adeline CARRU
- Pour l'école élémentaire Jean Jaurès : François FUMERY
- Pour le collège Robespierre : Jean-Luc DÉBAVELAERE
- Pour le collège Deconinck : Thomas NICOLLE
- Pour le L.E.P. Guynemer : Elliot DAVID CABARET et Olivier MERSSEMAN

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Les élus susnommés sont donc désignés.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/14

Objet : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉE

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu les dispositions des articles D.411-1 et R.421-14 du Code de l'Éducation, il est exposé à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation des représentants du Conseil dans les établissements scolaires de la commune ;

Considérant que la commune compte 17 établissements scolaires ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de désigner Monsieur le Maire Délégué ou son représentant pour l'ensemble des écoles, collèges et lycée ci-après :

- Pour l'école maternelle Copernic : David POTTIER
- Pour l'école maternelle Victor Hugo : Martine CABARET
- Pour l'école maternelle Joliot Curie : Marie-Claire GOURDEN
- Pour l'école maternelle Kergomard : François DELMOTTE
- Pour l'école maternelle Langevin : Jacqueline MAHIEU
- Pour l'école maternelle Vancauwenberghe : Francine MANIER
- Pour l'école maternelle Jules Verne : Isabelle HUYGHE
- Pour l'école élémentaire Copernic : Claudette CADART
- Pour l'école élémentaire Anatole France : Nathalie MAES
- Pour l'école élémentaire Joliot Curie : Cindy OUGHAZDI
- Pour l'école élémentaire Langevin : Marjorie LENOIR
- Pour l'école élémentaire Vancauwenberghe 1 et 2 : Houfrane AHAMED
- Pour l'école élémentaire Jules Verne : Adeline CARRU
- Pour l'école élémentaire Jean Jaurès : François FUMERY
- Pour le collège Robespierre : Jean-Luc DEBAVELAERE
- Pour le collège Deconinck : Thomas NICOLLE
- Pour le L.E.P. Guynemer : Elliot DAVID CABARET et Olivier MERSSEMAN

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-239581-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : ~~35~~
Nombre de Conseillers présents : ~~31~~
Nombre de procurations : ~~3~~

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCES-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A LA DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI) DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE GRAVELINES

Monsieur le Maire : Le conseil doit désigner en son sein un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la commission locale d'information de la centrale nucléaire de Gravelines.

Je vous propose de désigner Roland HAUDIQUET comme titulaire et Olivier MERSSEMAN comme suppléant.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Les élus susnommés sont donc désignés.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 2 avril 2026**

Délibération : N° 2026/15

Objet : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI) DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE GRAVELINES

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'évolution de la doctrine nationale de protection des populations en cas d'accident nucléaire depuis 2016 ;

Vu le décret n°2019-190 révisant la composition des Commission Locale d'Information ;

Considérant que depuis 1987, la Commission Locale d'Information de la centrale nucléaire de Gravelines est instaurée sur le territoire pour suivre, informer et concerter en matière de sûreté nucléaire ;

Considérant que la ville de Saint-Pol-sur-Mer fait partie du territoire concerné, il y a lieu de procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant, élus au sein de la commune, pour siéger à cette instance ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- De désigner Monsieur Roland Haudiquet comme titulaire et Monsieur Olivier MERSSEMAN comme suppléant pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Information de la centrale nucléaire de Gravelines.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIÉ EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-239583-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le 27 mars 2026
pour la séance du jeudi 2 avril 2026

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents : **31**
Nombre de procurations : **3**

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

**PROCES-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A LA DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE
AU COMITÉ D'ATTRIBUTION DU PROJET D'INITIATIVE CITOYENNE**

Monsieur le Maire : Le conseil doit désigner en son sein deux représentants de la commune pour siéger au sein du comité de gestion d'attribution du projet d'initiative citoyenne.

Je propose de désigner François DELMOTTE et Houfrane AHAMED.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Les élus susnommés sont donc désignés.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 2 avril 2026**

Délibération : N° 2026/16

Objet : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITÉ D'ATTRIBUTION DU PROJET D'INITIATIVE CITOYENNE

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu le cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la Politique de la Ville pour la période 2024-2030 adopté le 28 juin 2024 ;

Considérant que le Projet d'Initiative Citoyenne (PIC), dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'association Villenvie, est un fonds dont le but est de soutenir des micro-projets portés par des groupes d'habitants ou associations de proximité sur les quartiers de la Politique de la Ville ;

Considérant que le Projet d'Initiative Citoyenne (PIC) a pour objectif de développer une citoyenneté active dans les quartiers à travers une animation de proximité et une gestion participative par un comité d'attribution ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner deux représentants du Conseil Consultatif au comité d'attribution du Projet d'Initiative Citoyenne ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉSIGNE :

- deux représentants de la Commune au comité d'attribution du Projet d'Initiative Citoyenne :

- M. François DELMOTTE
- Mme Houfrane AHAMED

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-239591-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le 27 mars 2026
pour la séance du jeudi 2 avril 2026

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents : **31**
Nombre de procurations : **3**

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

**PROCES-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A LA DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE
AU COMITÉ DU FONDS DE TRAVAUX URBAINS**

Monsieur le Maire : Le conseil doit désigner en son sein deux représentants de la commune pour siéger au sein du comité de gestion urbaine du FTU.

Je propose de désigner Rémy BECUWE et François FUMERY.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Les élus susnommés sont donc désignés.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 2 avril 2026**

Délibération : N° 2026/17

Objet : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITÉ DU FONDS DE TRAVAUX URBAINS

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu le dispositif porté par la Région créant un Fonds de Travaux Urbains permettant le co financement de micro-projets visant à

- améliorer le cadre de vie en soutenant des micro-projets d'aménagement ;
- mettre en place des modalités de participation des usagers à la Gestion Urbaine de Proximité ;

Considérant que ce Fonds de Travaux Urbains est financé à 50% par la Ville et à 50% par le Conseil Régional ;

Considérant que l'instance délibérative de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets financés dans le cadre du FTU est le Comité de Gestion Urbaine, lieu d'animation du dispositif ;

Il est proposé à l'Assemblée de désigner deux membres du Conseil pour siéger au sein du Comité de Gestion Urbaine pour la période 2026-2032 ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de désigner au sein du Comité de Gestion Urbaine pour le Fonds de Travaux Urbains :

- M. Remy BECUWE
- M. François FUMERY

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-239597-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCES-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A LA DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT Á LA RÉSIDENCE AUTONOMIE AMBROISE CROIZAT

Monsieur le Maire : Le conseil doit désigner en son sein un représentant pour participer à l'accompagnement de la vie de la résidence et des résidents de la Résidence Autonomie Ambroise Croizat.

Je propose de désigner Laurence LAMIRAND en sa qualité de conseillère déléguée à la Résidence Autonomie Ambroise Croizat.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Mme LAMIRAND est donc désignée.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 2 avril 2026**

Délibération : N° 2026/18

Objet : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE AMBROISE CROIZAT

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant du Conseil consultatif pour participer à la vie de la résidence et des résidents de la Résidence Autonomie Ambroise CROIZAT ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de désigner Laurence LAMIRAND pour participer à l'accompagnement de la vie de la résidence et des résidents de la Résidence Autonomie Ambroise CROIZAT.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-239603-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le 27 mars 2026
pour la séance du jeudi 2 avril 2026

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents : **31**
Nombre de procurations : **3**

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCES-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A L'ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION VILLENVIE

Monsieur le Maire : Le conseil doit élire au sein du conseil consultatif, 4 représentants pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association Villenvie.

Deux listes sont proposées.

La première, par la liste « Toujours avec vous pour Saint Pol sur Mer » composée de Christophe CLAEYS, Nathalie MAES, Hervé LEMAIRE et Elliot DAVID-CABARET.

Une seconde, par la liste « L'avenir Saint-Polois » composée de Sabrina Van Den Broecke, Adrien Nave, Orlane Dezoutter et Emmanuel Vampouille.

Je vous propose de voter à main levée

Qui vote pour la première liste ?

Qui pour la seconde ?

Je vous remercie. La liste numéro 1 emporte l'élection et siégeront donc, Christophe CLAEYS, Nathalie MAES, Hervé LEMAIRE et Elliot DAVID-CABARET.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/19

Objet : ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION VILLENVIE

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu les articles 4-2-2 des statuts de l'association Villenvie précisant la nécessité de procéder à la désignation de représentants du Conseil consultatif pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association ;

Considérant les candidatures suivantes :

Pour la liste « Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer » : M. CLAEYS Christophe – Mme MAES Nathalie – M Hervé LEMAIRE – M. Elliot DAVID-CABARET ;

Pour la liste « L'avenir Saint-Polois » : Sabrina VAN DEN BROECKE – Adrien NAVE – Orlane DEZOUTTER – Emmanuel VAMPOUILLE ;

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de procéder à l'élection des représentants au sein du conseil d'administration de l'association Villenvie comme suit :

Liste proposée par : « Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer » et « L'avenir Saint-Polois »

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 34
Nombre de bulletins blancs	: 0
Suffrages exprimés	: 34

ont obtenu :

Liste « Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer » : 28 voix,

Liste « L'avenir Saint-Polois » : 06 voix,

- La liste « Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer » ayant obtenu la majorité absolue ; siégeront donc au Conseil d'Administration de l'Association Villenvie, les élus suivants :

- M. CLAEYS Christophe ;
- Mme MAES Nathalie ;
- M Hervé LEMAIRE ;
- M. Elliot DAVID-CABARET.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-242190-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 voix contre :

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCES-VERBAL DES PROPOS RELATIFS AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Monsieur le Maire : Nous allons donc maintenant passer au débat d'orientation budgétaire. Il se fera à plusieurs voix, et je cède la parole à François Delmotte.

Monsieur DELMOTTE : Merci monsieur le Maire. Avant de commencer monsieur le Maire, je voulais, au nom de la majorité du conseil vous féliciter pour votre poste de 7e Vice Président de la CUD obtenu hier, délégué à l'emploi. Cette élection est bénéfique pour notre ville pour deux raisons. La première Saint-Pol-sur-Mer retrouve sa place au sein de l'étude et de la grande ville de Dunkerque deuxièmement l'emploi est une mission importante que je suis sûr que vous allez accomplir avec succès pour notre population merci.

Commençons : Les dispositions de la loi de finances qui continuent à peser sur les finances des collectivités locales. Le lent et difficile processus d'élaboration de la loi de finances 2026, définitivement adoptée et promulguée le 19 février dernier, a conduit au décalage de notre calendrier budgétaire pour un vote du budget primitif prévu mi-avril. A l'image de l'année dernière, les incertitudes sur la trajectoire des finances publiques, ainsi qu'en matière de participation de l'ensemble des collectivités territoriales au redressement de la dette nationale, ont lourdement pesé sur cette préparation. Ainsi, les premières ébauches du projet de loi de finances laissaient apparaître un effort de 5 milliards d'euros demandé aux collectivités. Cela se traduisait alors par une estimation des répercussions sur notre agglomération à hauteur de 40 millions d'euros. Il s'agissait en conséquence d'une ponction de 6 millions d'euros à prévoir sur le budget de la grande ville de Dunkerque, avec des répercussions importantes pour le budget de Saint-Pol-sur-Mer.

Après les multiples allers et retours entre l'Assemblée nationale et le Sénat, en même temps que le travail mené par les élus locaux et leurs associations pour faire entendre les difficultés que généreraient pareilles décisions, la contribution demandée s'établit finalement à environ 2 milliards d'euros pour l'ensemble des administrations publiques locales. A noter que si cette loi de finances réduit l'impact pour les communes par rapport à 2025, en les exonérant d'un nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales, appelé DILICO, qui avait été appliqué pour la première fois l'année dernière, elle affecte davantage les territoires industriels et à ce titre, plus particulièrement la ville et la communauté urbaine de Dunkerque. Au regard de ces éléments qui viennent s'ajouter aux efforts déjà réalisés en 2025 en réduisant d'autant les marges de manœuvre, il convient donc d'ajuster les moyens afin de préserver l'équilibre budgétaire de manière pérenne et de se donner la capacité de poursuivre les métamorphoses engagées dans notre commune.

Les principaux éléments à prendre en compte dans l'élaboration des budgets 2026. Les mesures contenues dans le texte définitif de la loi de finances 2026 déclinées à l'échelon local induisent donc une participation de la ville de Dunkerque à hauteur d'un peu plus de 2,4 millions d'euros au redressement des finances publiques. Ces 2,4 millions d'euros se décomposent en deux postes spécifiques. La réduction de la compensation des valeurs locatives cadastrales des locaux industriels qui engendre une perte de recettes à hauteur d'un peu plus de 1,4 million d'euros. La hausse de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL, étalée sur quatre ans, représentant 1,2 milliard d'euros en 2026 au niveau national et 1 million d'euros de dépenses supplémentaires pour la ville de Dunkerque.

Ces dispositions ne sont pas absorbables en l'état et nécessitent une revue de gestion globale des dépenses de la collectivité afin d'engager le nouveau mandat avec une épargne et un équilibre budgétaire préservés. Les mesures prévues impactent également fortement les marges de manœuvre de la communauté urbaine qui devra de fait prendre les décisions permettant l'équilibre budgétaire de la collectivité.

Par ailleurs, l'année 2026 marque la dernière année d'application du pacte fiscal et financier de solidarité actuel, conclu entre la communauté urbaine et ses communes membres. Ses dispositions financières en matière de solidarité territoriale ont permis de préserver l'épargne brute des communes membres, grâce à des mesures fortes comme la compensation de la perte de Dotation Globale de Fonctionnement subie par les communes, ou la mise en place de l'écrêtement/reversement de fiscalité, système innovant et inédit en matière de finances publiques locales. Prenant en compte l'ensemble de ces éléments, conjugué à la nécessité de conserver une épargne nette d'1 million d'euros afin de permettre à la ville de Dunkerque de faire face à ses dépenses d'investissement, dont celles prises directement en charge au titre des programmes NPNRU national et régional de Saint-Pol-sur-Mer (2 865 000€ pour 2026), cela conduit à fixer le niveau des dépenses de fonctionnement pour les 3 communes associées en baisse de 4M€ environ.

Les budgets prévisionnels 2026 de la commune associée. Ramenant l'ensemble de ces éléments aux orientations budgétaires à déterminer pour l'élaboration des budgets 2026 de Saint-Pol-sur-Mer, les budgets prévisionnels s'établiraient comme suit. Le budget de fonctionnement s'affiche à l'écran.

Le Budget Primitif 2026 s'établit à 10,145 M€, en baisse de 1,97% par rapport au compte administratif projeté 2025 et de 4,79% par rapport au BP 2025. Pour mémoire, les charges liées à l'alimentation en énergie de l'éclairage public, ainsi que celles relevant de la maintenance des réverbères sont directement assurées par le budget de la CUD, pour un montant total de 591 000 €, depuis le transfert de compétences auquel adhèrent 11 communes de l'agglomération, dont Saint-Pol-sur-Mer.

La répartition de ce budget par grands postes est prévue comme suit à ce jour. Les trois premiers postes concentrent 75 % du budget 2026. Finances : 3,165 M€ soit 31,2%, qui couvrent notamment une grande partie des dépenses incompressibles (Gaz, électricité, chauffage urbain, eau...).

Techniques : 2,641 M€ soit 26%, essentiellement employés à la maintenance de nos 64 bâtiments et de l'espace public.

Enfance/Jeunesse : 1,8 M€ soit 17,7 %, destinés à nos dépenses en matière d'éducation, de petite enfance et de restauration scolaire.

Les autres programmes, d'un poids plus modéré, se situent entre 160 k€ et 505 k€, notamment : Entretien : 504,5 k€ soit 4,97%, mobilisés pour l'entretien de nos bâtiments, en plus de celui réalisé par nos agents.

Contrat de ville : 442,5 k€ soit 4,36%, co-financent les dispositifs spécifiques liés à cette contractualisation, le plus souvent avec l'Etat.

Sports & loisirs : 292,5 k€ soit 2,88%, qui couvrent l'ensemble des dépenses liées à la mise en œuvre de la politique sportive ainsi que les subventions à l'ensemble des associations.

Informatique : 228 k€ soit 2,25%, qui assurent le bon fonctionnement matériel, logiciel et en termes de sécurisation de nos systèmes d'information.

Fêtes & cérémonies : 221,8 k€ soit 2,19%, qui participent à l'animation et aux commémorations tout au long de l'année.

Communication : 221,7 k€ soit 2,18%, qui contribuent à faire connaître les actions et projets menés au quotidien, notamment au travers de la réalisation de notre Pol'Position.

Madame CABARET : Le budget Ressources Humaines. Je vous laisse prendre connaissance du tableau des effectifs au 31/12/2025 et le compte administratif projeté. Les éléments notables pour 2025 : La mutualisation : l'exercice budgétaire 2025 a été marqué par la poursuite de la mutualisation des services, avec le transfert à la communauté urbaine, au 1er janvier 2025, de 86 agents sur postes permanents (services techniques), dans une organisation et des activités qui restent en totalité réalisées sur le territoire de la commune associée.

Des dépenses supplémentaires en 2025 : l'exécution budgétaire 2025 a été impactée par une augmentation des cotisations patronales à la CNRACL (+3 points) et de l'assurance maladie (+1 point) pour un coût d'un peu plus de 193 000 euros, sans compensation de l'Etat.

Par ailleurs, la collectivité a anticipé la mise en œuvre de la participation employeur à la complémentaire santé obligatoire à compter du 1er janvier 2026 avec, dès le 1er juin 2025, une participation de 15 € par mois pour tous les agents ayant un contrat labellisé auprès d'une mutuelle santé.

Un pilotage très précis de la masse salariale : l'année 2025 continue de s'inscrire dans les objectifs de maîtrise de la masse salariale et de continuité des services. Dans ce contexte, la commune associée a continué à pourvoir au remplacement de l'ensemble des agents qui ont souhaité une mobilité professionnelle. Elle a également accru ses efforts afin d'encadrer dans les meilleures conditions les accueils collectifs de mineurs (ACM) dont le succès ne se dément pas.

Elle a, dans le même temps, maintenu sa volonté d'accueillir un certain nombre d'emplois saisonniers estivaux, 31 par mois soit 62 personnes au total, permettant ainsi à autant de jeunes étudiants ou jeunes en recherche d'emploi, d'avoir un premier contact avec la vie professionnelle, tout en se créant une rémunération contribuant à améliorer leur qualité de vie.

Les orientations 2026. Le budget primitif 2026 a été élaboré en intégrant les dispositions nationales prévues dans la loi de finance, notamment la poursuite de progression de la contribution employeur à la CNRACL jusqu'en 2028. S'agissant des dispositions prises pour la part employeur de la complémentaire santé décrites plus haut, l'exercice 2026 correspond donc à la première année pleine de mise en œuvre de ce nouvel avantage social. À la suite du cadrage budgétaire, la direction des Ressources Humaines a conduit un dialogue avec l'ensemble des directions et services afin d'identifier les leviers d'optimisation, en tenant compte des flux de départs naturels ainsi que des projets programmés pour 2026 et au-delà. Cet exercice sera conduit chaque année et complété par des arbitrages intermédiaires destinés à affiner les projections et à garantir la soutenabilité des équilibres. Le budget primitif dédié aux ressources humaines s'établit donc à 11 500 000€, soit en hausse de 0,56% par rapport au BP+DM 2025 et de 0,81% par rapport au compte administratif projeté 2025.

Monsieur DELMOTTE : Le budget d'investissement, évolution globale du budget. Les crédits du budget d'investissement 2026 restent identiques à ceux de 2025. L'enveloppe initiale s'élève à 4 000 000 €, dont sont déduites les sommes affectées au NPNRU à hauteur de 500 000€ ainsi que les 245 000€ destinés au renouvellement de l'éclairage public.

Reconfiguration du budget et amélioration de la lisibilité comptable. En 2024, la répartition des crédits reposait sur des imputations qui ne reflétaient pas pleinement les exigences du référentiel comptable M57. Le budget 2025 a permis de corriger cette situation. La structure budgétaire de la commune a également été repensée en opérations par bâtiment, afin d'améliorer l'analyse par grands pôles (éducation, jeunesse, sport, culture, etc.). Les crédits précédemment regroupés sous l'appellation « travaux en cours » ont été ventilés selon la nature des bâtiments, renforçant ainsi la précision et l'analyse des dépenses.

Nature des investissements en 2026. Depuis 2025, une progression notable concerne les aménagements et agencements : végétalisation des cours d'école, création d'aires de jeux et réaménagements extérieurs par exemple : place du Chevalier de Saint-Pol. Cette dynamique se poursuivra en 2026. Par ailleurs, plusieurs interventions d'importance seront réalisées en matière de maintenance des bâtiments existants remplacement de toiture, réfection d'étanchéité, travaux sur la structure de bâtiments. Dans le même temps, différentes études seront menées pour engager à terme d'autres investissements, en matière d'équipements sportifs notamment.

Par ailleurs la commune poursuit sa démarche de maîtrise des dépenses énergétiques, lesquelles continuent de peser lourdement sur nos budgets. Ainsi, plusieurs actions sont entreprises dans nos bâtiments, notamment pour la réduction des consommations. Le programme de remplacement des luminaires par des solutions LED se déploie progressivement, permettant d'améliorer l'efficacité énergétique tout en réduisant les coûts d'exploitation.

L'optimisation des chaufferies est engagée grâce à l'installation d'automates. Ces équipements permettent une régulation plus fine des températures, adaptée aux besoins réels de l'usage des bâtiments et contribuent à limiter les consommations inutiles.

Enfin, des études énergétiques sont en cours sur l'ensemble de notre patrimoine. Elles visent à identifier de nouveaux leviers d'amélioration et à prioriser les futures actions et investissements en matière de performance énergétique.

Monsieur BECUWE : Les orientations budgétaires qui permettent de poursuivre les métamorphoses et d'engager de nouveaux projets. Les contraintes budgétaires évoquées n'empêcheront en aucun cas la poursuite des métamorphoses engagées dans notre commune associée, pas plus que le développement de nouveaux projets dans le cadre du mandat qui débute. Ainsi, l'action développée sera construite autour de 4 axes principaux. Une ville plus belle et plus verte, une ville plus, plus pour ses habitants, une ville toujours plus dynamique et une ville encore plus apaisée et sûre.

Une ville + belle et + verte : Un cœur de ville et des espaces publics attractifs. Après le réaménagement total du parc Prigent qui constitue toujours un des lieux les plus fréquentés de la ville dès qu'un rayon de soleil perce, l'année 2025 a été riche en nouveaux aménagements publics. Ceux-ci ont permis de continuer à concrétiser la volonté politique de métamorphose de l'espace public tout en assurant le retour de la nature en ville. En effet, la transformation complète de la place de la Liberté qui accompagne la rénovation thermique et bâtiminaire des résidences Lys et Violettes vient d'être terminée, dans une réalisation en tout point conforme avec ce qui avait été imaginé par les habitants. De l'avis de tous, c'est une grande réussite, car l'ensemble des travaux menés depuis pratiquement deux ans ont permis de donner un aspect bien différent à cet îlot de vie, contribuant ainsi à requalifier la qualité d'habiter et le cadre de vie. Dans le même temps, c'est la place du Chevalier de Saint-Pol qui elle aussi a été grandement rénovée et réaménagée. Deuxième arrêt de bus le plus fréquenté de l'agglomération, avec plus de 5 000 montées et descentes par mois, il était indispensable de redonner de l'espace et de la sécurité aux piétons tout en ramenant, là comme ailleurs, la nature en ville. Cette rénovation s'est accompagnée, sur le tronçon de l'avenue Maurice Berteaux compris entre la rue de la République et le pont Berteaux, par la mise en place de 17 pots géants végétalisés, espacés à l'aide de 33 petites barrières. Ce nouvel aménagement a plusieurs vocations : sécuriser un axe fortement circulé, en réduisant sa largeur par une occupation de sa partie centrale, ramener de la nature sur un axe jusqu'ici surdimensionné et recouvert uniquement de bitume, contribuer à améliorer l'attractivité de l'une de nos entrées de ville en lui donnant un aspect plus qualitatif.

Monsieur le Maire : 2026 verra ses efforts d'aménagements poursuivis, puisque la ville est en passe d'aboutir à un accord avec la société BECI, qui est propriétaire de l'emprise des Arches Bleues, pour une rénovation importante, accompagnée d'une végétalisation, du parking des enseignes commerciales de la zone. Là également, il s'agit de concilier sécurité des clients, retour de la nature en ville et attractivité du territoire.

Avec la démarche engagée depuis quelques mois visant à faire démonter les enseignes des surfaces commerciales fermées définitivement, parfois depuis plusieurs années rue de la République, l'année 2026 verra s'engager les études pour la réalisation du programme de ravalement obligatoire des

façades (PRO). S'agissant de l'axe commercial majeur qui traverse Saint-Pol-sur-Mer de part en part, nous avons besoin de lui donner une qualité urbaine différente, afin de renforcer encore l'attractivité de notre cœur de ville. Au regard de la longueur importante de cet axe, nous allons devoir travailler par zones successives, avec un accompagnement adapté à chacun des propriétaires concernés, en fonction notamment de leur situation et de la nature de leur bien.

Une attention particulière sera également portée à la propreté de cette rue de la République, comme à toutes celles de notre commune. Les opérations propreté vont se multiplier et une démarche sera menée afin que les poubelles ne restent plus sur les trottoirs une fois qu'elles auront été vidées.

Cela n'avait pu être réalisé en 2025 car l'appel d'offres que nous avons lancé s'est révélé infructueux, l'été 2026 sera donc l'occasion de réaliser la première « cours d'école buissonnière » à Saint-Pol-sur-Mer. Nos cours d'école sont aujourd'hui presque exclusivement recouvertes de bitume avec très peu d'espaces verts et d'aires véritablement adaptées aux jeux de tous les enfants. Nous allons donc débuter notre démarche de verdissement et d'un aménagement différent des cours d'école par celle d'Anatole France. Plus verte, plus ludique, plus adaptée à chacun des âges, plus propice à la réalisation d'activités pédagogiques en extérieur, plus équipée pour permettre la récupération et la réutilisation des eaux pluviales, plus ombragée et mieux organisée pour contribuer à protéger les enfants des fortes chaleurs, ce sont les multiples orientations qui nous ont été proposées par les enfants, les enseignants et les parents pour transformer en profondeur cet espace. C'est donc ce qui sera réalisé.

Enfin, une nouvelle extension du site actuel du cimetière sera également réalisée. Elle permettra la création à terme de 250 cavurnes supplémentaires. Cette extension se verra davantage végétalisée et plus verte, avec des allées engazonnées et arborées. Elle prévoira, par ailleurs, une gestion des déchets plus vertueuse avec l'introduction d'un tri sélectif. Ce sera également l'occasion de remplacer le portail d'entrée de notre cimetière, passablement dégradé, par un portail neuf électrifié. Les travaux de la future extension débuteront après la Toussaint pour se terminer au printemps 2027 avec les plantations.

Des quartiers renouvelés pour une identité affirmée. Le programme NPNRU national se poursuit et prend encore de l'ampleur avec les métamorphoses qui seront engagées en 2026 dans ce cadre. En effet, la rénovation en profondeur des 508 logements en cours va s'intensifier et les travaux dans l'espace public à immédiate proximité de Jean Bart/Guynemer vont se multiplier. Pour mémoire, en 2025 les démolitions des écoles et de la salle des sports désaffectées ont été réalisées. Des dévoiements de réseaux pour préparer la future résidentialisation des collectifs rénovés ont été effectués dans les rues Lannoy et Vallès, ainsi que le renouvellement des réseaux boulevard de l'Espérance.

Très prochainement, la déconstruction prévue de l'ensemble des entrées de Jean Bart/Guynemer sera finalisée avec celles de N, O, T et U d'ici la fin de cette année.

Le quartier des Cheminots va également poursuivre sa transformation, puisque d'ici l'été, nous irons à la rencontre des habitants pour leur présenter la refonte totale du square Delvallez. En effet, il s'agira de mettre fin à cette anomalie urbaine et à ce carrefour à 6 branches qui surprend tout nouveau visiteur. Cet espace sera donc refondu en un aménagement routier simplifié et pacifié, qui laisse la part belle là aussi à la création d'un véritable square dans lequel la nature retrouvera toute sa place. Les travaux débuteront à l'été et la rénovation des maisons qui l'entourent à l'automne.

A noter également, à immédiate proximité, la livraison des maisons en accession à la propriété en cours de construction dans la rue Provost qui est prévue pour le mois d'octobre.

Dans la droite ligne, la construction ou la rénovation des programmes de maisons individuelles va lui aussi prendre de l'ampleur, en gardant l'esprit de la cité jardin chère au cœur des Saint-Polois. C'est ainsi qu'après de multiples démolitions réalisées ces dernières années, la réhabilitation des maisons « cheminotes » va s'engager à l'été dans une maîtrise d'ouvrage réalisée par la SPAD.

Un certain nombre de travaux de voirie va également accompagner ces transformations avec, par ordre chronologique entre juin et décembre, le prolongement de la rue Victor Hugo ainsi que les requalifications des rues Mitternique, Marquant et Provost.

Par ailleurs, le programme NPNRU régional qui concerne le quartier Carnot/Dolez va lui aussi prendre un coup d'accélérateur. En effet, la déconstruction de l'église désacralisée sera effective d'ici au mois de juin. L'emprise foncière ainsi dégagée sera cédée à Partenord Habitat afin de procéder au réaménagement complet des espaces à l'avant de la résidence Carnot, avec une ouverture complète sur la place. L'ensemble sera totalement résidentielisé et ces travaux débuteront durant le second semestre.

Nous avons également mené une concertation à la fin de l'année 2025 concernant l'aménagement du grand espace vert appartenant à la ville, situé à proximité de la rue Fragonard dans le quartier Saint Gobain. Quatre scénarios d'aménagement avaient été proposés aux habitants avec un vote par internet pour prioriser celui qui paraissait le plus approprié. Le choix s'est porté très majoritairement sur 2 de ces 4 propositions et il a donc été décidé d'aménager cet espace en une forêt urbaine au sein de laquelle prendra place un parcours sport et santé. Aménagé avec un certain nombre d'agrs, vous serez amenés à courir, sauter, grimper, vous assouplir, vous muscler ou simplement marcher à votre rythme, pour préserver votre santé et vous oxygéner dans un cadre de verdure. Ce projet est en train d'être affiné et sera présenté aux habitants d'ici la fin de l'année avant sa réalisation.

Après la grande période de co-élaboration du projet avec les habitants, le travail se poursuit pour la construction du nouveau quartier sur l'ancien stade BP. Nous aurons ainsi l'occasion de revenir devant eux après l'été afin de leur présenter l'état d'avancement du projet et de partager, cette fois-ci, la forme des futures constructions en même temps que l'aménagement prévu pour l'espace public. Pour rappel, la volonté politique était de tendre vers un écoquartier avec des principes constructifs qui s'inscrivent parfaitement dans cette volonté et une fois de plus, une présence importante de la nature. C'est ainsi que plus de 50% de la surface du quartier sera constitué d'espaces verts publics et privés.

Enfin, venant embrasser tous ces espaces et bien d'autres, nous poursuivons l'élaboration du projet de ceinture verte. Nous continuons ainsi à travailler avec les multiples propriétaires des emprises foncières concernées ainsi qu'avec les services de la CUD pour aboutir à un tracé viable, permettant de faire le tour de notre commune associée en favorisant les mobilités douces.

Madame AHAMED : Une ville plus, plus pour ses habitants, à l'écoute de sa jeunesse. Nous nous y sommes engagés, nous allons donc débiter une grande démarche pour aller à la rencontre de notre jeunesse, l'écouter et l'entendre. Parce qu'elle constitue notre avenir, qu'elle déborde d'idées et de projets, mais également parce qu'un certain nombre d'indicateurs nous montrent qu'une partie non négligeable d'entre elle est en difficulté, voire en souffrance pour des raisons diverses, nous avons besoin d'aller au-devant d'elle pour favoriser son expression.

Cette démarche multipliera les temps, les formes et les initiatives pour que tous ceux qui le souhaitent puissent s'exprimer et que tous les âges aient la capacité de prendre la parole. Car qui dit enfants, dit aussi souvent parents, voire grands-parents et que chacun a à apporter sa contribution pour favoriser le bien-être et l'épanouissement des plus jeunes d'entre nous.

Cette démarche, nous souhaitons la mener en associant également l'ensemble de nos partenaires, notamment Villenvie, le club de prévention de l'AAES ou encore l'Education nationale, afin de mettre le maximum de questions en débat et que l'analyse puisse être la plus riche et porteuse d'enseignements possible.

Cette phase d'écoute et de diagnostic devra se transformer en feuille de route partagée, opérationnelle, pour des projets et des réalisations concrètes qui innoveront tout le mandat. Nous en serons les garants.

En même temps que nous mènerons cette démarche ambitieuse et novatrice pour notre territoire, nous poursuivrons et amplifierons les nombreuses initiatives déjà prises, qui ont produit d'ores et déjà un certain nombre de résultats. Parmi ces dernières :

- L'école gratuite pour tous, qui est en place et contribue au pouvoir d'achat des familles.
- La tarification solidaire de la restauration scolaire, que nous allons encore améliorer puisque que nous allons encore baisser le coût de chaque repas de 20%.
- Les classes bonus, qui permettent d'accompagner tous ceux qui ont besoin d'un peu plus de temps et d'accompagnement pour procéder aux apprentissages.
- Les parcours de réussite, qui garantissent qu'aucun jeune ne doit arrêter ses études pour des problèmes financiers.
- Le point citoyen, qui permet d'obtenir un certain nombre de financements en contrepartie d'engagements au service de la collectivité et de ses habitants.

Monsieur BECUWE : Dans le même temps, le travail pour l'élaboration du futur pôle éducatif et sportif qui prendra place sur les emprises foncières laissées libres après les déconstructions des écoles Copernic se poursuit. Au fil d'un concours qui a vu pas moins de 119 propositions de groupements d'architectes différents de France et d'Europe, preuve de l'attractivité renouvelée de notre territoire et de l'importance du projet, 4 groupements ont été retenus et ont poursuivi leur travail pour affiner leur projet initialement communiqué. Ces 4 propositions retravaillées ont fait l'objet d'un nouveau jury qui a finalement retenu le groupement Ylé pour élaborer et encadrer la construction de ce nouvel établissement. Les plans sont aujourd'hui en cours de finalisation avec les futurs utilisateurs de ce pôle, plus particulièrement la Ville, l'Education nationale et Villenvie. Le dépôt du permis de construire est prévu d'ici à la fin de l'année.

Une grande présentation aux habitants de ce projet ambitieux et innovant, qui symbolisera le renouveau de notre territoire au travers de tout le programme NPNRU développé, sera organisée à l'automne.

Enfin, en complément de ce que nous avons réalisé avec le parc Prigent, nous avons engagé en 2025 un programme d'une ampleur inédite pour le renouvellement complet d'un certain nombre de nos aires de jeux. Ainsi, ce ne sont pas moins de cinq aires qui ont été totalement réaménagées, la dernière d'entre elle étant achevée au mois de février de cette année. Pour être passé devant celle que nous avons installée devant l'école Vancauwenberghe par un après-midi ensoleillé, je peux témoigner que beaucoup d'enfants s'y amusaient et prenaient du plaisir sous le regard vigilant de leurs parents.

Nous allons poursuivre cette dynamique en réaménageant totalement la plaine Bayart d'ici l'été. Nous avons réalisé un premier investissement il y a deux ans afin d'analyser les effets produits sur la fréquentation et la satisfaction de ceux qui l'utilisaient. Le bilan étant très positif, nous avons poursuivi l'année dernière par la mise en œuvre d'un certain nombre d'ateliers de concertation pour faire émerger les attentes et les propositions des usagers. S'en ai suivi un chantier participatif, au sein duquel un certain nombre de jeunes sont venus construire notamment des mobiliers récréatifs en bois (tables, bancs, transats...). Ces réalisations sont aujourd'hui disposées sur le site à la satisfaction

de tous. Nous avons donc décidé d'achever ce processus, par un investissement plus important qui viendra s'ajouter à ces premières démarches, afin de constituer un nouveau pôle nature et loisir, différent mais en articulation avec celui du parc Prigent.

Monsieur WYTS : Une ville soucieuse de l'épanouissement de tous ses habitants. La santé a été l'une des priorités du mandat précédent. Cette priorité sera encore renforcée dans le mandat qui débute. La commune a réalisé de nombreux efforts pour favoriser l'installation de nouveaux médecins et, plus largement, de nouveaux professionnels de santé à Saint-Pol-sur-Mer. Ces efforts ont été couronnés de succès avec l'arrivée de nouveaux praticiens de diverses natures sur notre territoire tout au long du mandat.

La fin de l'année 2025 a de plus vu l'ouverture du Médicentre et chacun des usagers a pu juger de la qualité des équipes, des locaux et des équipements proposés. Avant l'été, c'est la pharmacie qui ouvrira à son tour ses portes au sein de cette nouvelle structure. Dans le même temps, c'est toute la dynamique engagée par les porteurs du projet qui va se poursuivre avec notamment l'arrivée des docteurs juniors.

Au regard du succès rencontré, des besoins importants des habitants du territoire et de la volonté de renforcer un accès aux soins facilité pour tous, la réflexion sur la création d'une annexe au Médicentre est d'ores et déjà lancée.

Madame HUYGHE : 2026 sera également l'occasion pour nous d'intensifier nos campagnes de lutte contre toute forme de discrimination. Qu'elle soit liée à l'identité de genre, à l'origine, aux convictions religieuses ou philosophiques, à l'âge, à l'apparence physique, à l'orientation sexuelle ou de toute autre nature, nous élaborerons avec nos partenaires de nouveaux dispositifs et des modes d'accompagnement adaptés pour faire face aux comportements qui tendent à traiter les personnes différemment, en raison de leurs caractéristiques personnelles et de les empêcher d'exercer leurs droits.

Madame VANDORME : Vous connaissez l'attention particulière que porte la commune à l'accompagnement de ses seniors. Nous allons bien entendu poursuivre cette dynamique, avec comme promis, la continuation du programme d'activités et de festivités pour les seniors. Des Frites Saucisses que nous venons de vivre, aux banquets de printemps qui s'annoncent déjà, au programme d'animations estivales dont nous finalisons la préparation, à la semaine Bleue en cours de préparation ou encore aux banquets de fin d'année, nous continuerons à être au rendez-vous pour nos seniors. Tout cela est remis en perspective avec l'approche encore plus globale que nous demande le projet « Ville amie des aînés », dans lequel nous nous sommes volontairement engagés et qui annonce de nouvelles initiatives pour la suite du mandat. L'objectif, que les seniors aient toute leur place dans notre ville et puissent continuer à y vieillir et à s'y épanouir dans les meilleures conditions.

Parmi ces dernières, figure le Conseil des Sages que nous nous sommes engagés à réinventer. Il aura pour mission d'éclairer certains dossiers municipaux grâce à l'expérience et la sagesse de nos aînés, ainsi que de celles et ceux qui sont installés depuis de nombreuses années à Saint-Pol-sur-Mer. Ce sera une instance consultative, sans pouvoir de décision, mais qui travaillera en étroite collaboration avec la municipalité. Nous l'installerons d'ici à la fin de cette année.

Parce que vieillir c'est également une période de la vie où l'on doit parfois pouvoir trouver un nouveau logement, plus adapté à la taille du foyer quand les enfants sont partis, ou encore plus accessible afin de prévenir toute perte de mobilité, dans un environnement serein et agréable, nous prévoyons de construire trois béguinages durant ce mandat. Pour rappel, un béguinage est un ensemble de logements individuels (maisons ou appartements en petit collectif), organisés autour d'espaces communs propices à la convivialité : jardin partagé, salle d'activités, etc. Le tout est pensé pour encourager les échanges, rompre l'isolement et préserver la qualité de vie. Les travaux de deux de ces trois projets devraient démarrer durant cette année.

Madame LENOIR : L'accès facilité à l'emploi constitue bien entendu toujours l'une de nos priorités. Dans ce cadre, Saint-Pol-sur-Mer continue à avoir la volonté de participer à l'essor annoncé du territoire et de prendre sa pleine place dans la dynamique de création des 20 000 emplois attendus, afin que ces derniers profitent pleinement à nos habitants.

Dans cette perspective, la première antenne « 20 000 emplois » s'est installée sur notre territoire et fonctionne à plein régime. Donner un maximum d'information sur les métiers, les formations, les processus de recrutement et l'accompagnement individuel proposé pour y accéder, constitue la mission de cette nouvelle structure. Passer ensuite le relais à notre service emploi/insertion pour l'accompagnement effectif au quotidien qui contribuera à cet accès à l'emploi, constitue le maillage efficace entre partenaires et structures du territoire pour la réussite du plus grand nombre. Nous continuerons donc à développer nos initiatives aux plus proches des habitants, en organisant un certain nombre d'événements dans l'espace public, parfois en pied d'immeuble, afin d'aller à la rencontre de personnes qui ne franchissent parfois pas naturellement le seuil de nos structures d'accompagnement, pour leur présenter toutes les opportunités d'accès à l'emploi qui s'offrent aujourd'hui à eux.

Enfin, nous continuerons à proposer un accompagnement individualisé de qualité à celles et ceux qui ont besoin d'un coup de pouce pour les aider à faire face à un accident de la vie, ou qui ont besoin d'un accompagnement dans la durée pour surmonter des problématiques spécifiques. La Section Communale d'Action Sociale reste pleinement mobilisée dans cet objectif, avec des référents de qualité qui sont à disposition. Dans ce cadre, nous poursuivons également un travail partagé avec les communes associées de Dunkerque et Fort-Mardyck ainsi qu'avec les services du Département du Nord pour continuer à faire évoluer nos pratiques en matière d'accompagnement des personnes tributaires du RSA. Nous poursuivons également le développement de permanences de nos partenaires au sein de la SCAS, avec notamment, cette année, la présence d'une psychologue de l'Espace Santé du Littoral qui vient accompagner les jeunes aux prises avec des difficultés liées à la santé mentale, ou encore de professionnels de la CARSAT pour celles et ceux qui ont à préparer leur retraite ou à assurer le suivi de leur santé et/ou de leur handicap.

Madame OUGHAZDI : Une ville toujours + dynamique, toujours + d'animations, de vie culturelle et associative. 2026 sera encore une année riche en événements de toutes natures. Après la cérémonie des vœux à la population qui a rencontré un vif succès, nous venons de vivre la dernière édition en date du carnaval. Une semaine et demie de festivités durant lesquelles se sont enchaînés le bal des tout petits, le carnaval enfantin, l'avant bande puis la bande des pêcheurs, avant de se terminer par l'incontournable « frites saucisses » pour les seniors. Le succès s'est encore accentué avec une affluence record durant toute la journée du dimanche qui devient le rendez-vous incontournable de tous les carnavaleux, dans une ambiance festive et bon enfant sous la conduite de Cacaille.

Notre saison va bien entendu se poursuivre avec la traditionnelle chasse aux œufs qui va se dérouler dans les jours qui viennent. Puis s'enchaîneront les manifestations jusqu'à notre période estivale qui sera marquée, à l'image de ces deux dernières années, par une saison complète d'animations au sein du parc Prigent.

La rentrée sera ensuite l'opportunité pour tous de participer activement à notre festival international de musique, Les Polyfolies, qui en deux éditions s'est déjà installé comme un rendez-vous incontournable de notre agglomération. Cette troisième édition recevra, à l'image des deux premières, un invité d'honneur de marque qui soufflera le tonnerre... Mais nous n'en dévoilerons pas plus, si ce n'est que nous renouerons également avec la présence d'un groupe d'outre-manche, au sein d'une représentation internationale et nationale de grande qualité.

S'ensuivront les grands événements d'automne avec la célébration d'Halloween, la ducasse, la Saint Martin pour nous diriger sereinement jusqu'à Noël et les fêtes de fin d'année.

S'intercaleront dans ce calendrier déjà dense, les très nombreux événements associatifs auxquels les Saint-Polois sont particulièrement attachés et qui témoignent eux aussi du dynamisme de notre commune grâce à l'engagement qui ne se dément pas des nombreux bénévoles.

Afin de poursuivre notre effort d'accompagnement de la vie associative, au-delà du nombre important de subventions que nous versons tous les ans, notre pôle associatif inauguré fin 2024 continue à monter en puissance dans une articulation avec la Bourse aux Associations de Dunkerque. Ce lieu ressource ouvert à tous, de travail et de convivialité, doit permettre aux associations d'encore mieux travailler à la réalisation de leurs projets. Dans cette perspective, nous proposerons également, durant cette année 2026, un programme de formation sous forme d'ateliers, à destination des responsables et bénévoles associatifs.

Dans le même temps, la politique culturelle proposée à Saint Pol-sur-Mer poursuit son développement. Elle a pour vocation de donner la possibilité à chacun d'avoir un accès diversifié et le plus souvent gratuit à de multiples activités présentées à la Médiathèque, à l'Académie de Musique et de Danse ou encore à l'école des Beaux-Arts. Elle aura également été marquée en 2025 par la réalisation de deux œuvres présentées dans l'espace public, en partenariat avec le CIAC. Nous poursuivrons ces efforts en 2026 au profit de tous les artistes en herbe et confirmés.

Par ailleurs, nous appuyant sur ces compétences, ce succès et celui des Polyfolies, nous avons obtenu l'accord de l'Education nationale pour la création d'une « filière musique » sur notre territoire. Cette filière, qui n'existe pas à l'échelle de la communauté urbaine, a vocation à favoriser la découverte de la pratique musicale par le plus grand nombre et à créer les passerelles avec notre académie, ainsi qu'avec le conservatoire pour celles et ceux qui souhaiteront s'engager dans des pratiques avancées. Nous sommes au début de l'élaboration de cette filière, cela va sans doute prendre un petit peu de temps, mais nous la mettons en place dès que possible.

Monsieur DEBAVELAERE : Toujours + de vie sportive. Les activités sportives municipales sont toujours plus courues et diversifiées. Que ce soit pour la randonnée, le badminton, les sorties à la journée, l'escalade, le yoga, la musculation au sein d'un équipement que beaucoup nous envie et bien d'autres encore. La fréquentation est au rendez-vous en même temps que la satisfaction des pratiquants.

Pour mémoire, la totalité de ces activités est gratuite ou à prix très modéré, sans concurrence avec ce qui est pratiqué ailleurs, afin de permettre à chacun d'accéder à l'activité à laquelle il souhaite participer.

En parallèle, nos clubs sportifs continuent à se développer avec un nombre de licenciés qui ne fait que croître, des niveaux de pratique sportive de plus en plus élevés et donc des besoins en conséquence. Nous ne pouvons que nous satisfaire de cette dynamique très positive qui apporte beaucoup aux pratiquants, tout en contribuant à l'image de notre ville. Il nous faut également rendre hommage aux très nombreux bénévoles, qui donnent beaucoup de leur temps pour que tout cela soit possible.

En parallèle, force est de constater que nous atteignons des limites quant à l'occupation de nombre de nos équipements, aujourd'hui très fortement sollicités, ainsi qu'à nos capacités de subventions et d'investissement au regard des exigences des fédérations sportives, toujours plus importantes au fil de l'évolution des niveaux de pratique.

C'est dans ce cadre que débute une réflexion sur nos installations à Romain Rolland, dans une mise en perspective avec celles de la Ferme Marchand, pour imaginer avec l'aide de tous les clubs et usagers, comment nous allons les faire évoluer afin qu'elles restent adaptées aux nombreux entraînements, matchs et événements qui s'y déroulent.

Nous allons confier une partie de ce travail à un cabinet spécialisé, qui viendra à la rencontre de tous les acteurs pour entendre et analyser leurs besoins, afin de dégager un projet qui colle aux aspirations de tous, dans le cadre de la politique volontariste en la matière portée par la municipalité. L'ensemble se traduira par des investissements à moyen – long terme pour la concrétisation de nouveaux aménagements, avec le concours de la ville de Dunkerque.

Madame HUYGHE : Une ville encore + apaisée et sûre. Rappelons que l'unification de la police municipale de Saint-Pol-sur-Mer avec celle de Dunkerque a donné lieu à un renfort des effectifs et des moyens au service de la tranquillité et de la sécurité des habitants de la commune.

Renforcement des effectifs et présence 7j/7 et 24h/24. Ainsi, l'unification avec la police municipale de Dunkerque permet une couverture inédite pour les Saint-Polois. Continuité de service : Présence assurée 7j/7 et 24h/24 (contre une présence en journée uniquement, jusqu'au samedi midi auparavant). Brigade territoriale : Maintien des 13 agents basés dans notre commissariat rue de la République pour la proximité en journée. Renfort nocturne : Recrutement de 8 agents et d'un chef de service adjoint qui ont rejoint la brigade de nuit, patrouillant et intervenant notamment sur le territoire de Saint-Pol-sur-Mer. Numéro unique : Pour toute intervention 7j/7 et 24h/24, les habitants disposent désormais d'un contact centralisé : 03 28 26 27 17.

Modernisation de la vidéoprotection. Le dispositif technique change d'échelle pour couvrir l'ensemble de l'agglomération : Maillage territorial : Près de 100 caméras sont désormais opérationnelles à Saint-Pol-sur-Mer, connectées aux réseaux de Dunkerque. Un centre de supervision qui se modernise : Une nouvelle CSU (Centre de Supervision Urbaine) est en train de voir le jour à Dunkerque. Il assurera dès le mois d'avril la surveillance en temps réel 7j/7, 24h/24, de ce qui se passe à Dunkerque, Saint-Pol-sur-Mer, Fort-Mardyck ainsi qu'à terme dans d'autres communes de l'agglomération volontaires. Ce nouveau CSU permettra une vidéo-verbalisation renforcée : la vidéo-verbalisation du stationnement anarchique et d'autres incivilités sera opérationnelle et permettra de mettre fin à de nombreux comportements indécents d'automobilistes.

Optimisation budgétaire. L'unification permet une mutualisation des coûts avantageuse pour la commune associée. Masse salariale et Formation : ces coûts sont directement pris en charge par le budget de Dunkerque. Fonctionnement : Les dépenses quotidiennes de la brigade territoriale ne sont plus imputées au budget de Saint-Pol-sur-Mer. Investissements : Un plan pluriannuel commun aux trois entités (Dunkerque, Saint-Pol-sur-Mer, Fort-Mardyck) est en cours d'élaboration pour continuer à faire évoluer quantitativement et qualitativement le réseau de caméras déjà en place.

Prévention et actions de proximité. Au-delà de la verbalisation, la police municipale accentue son rôle pédagogique auprès des jeunes : Permis piéton : Dispensé dans les écoles élémentaires depuis début 2025. Sécurité routière en collège : Contrôles techniques et sensibilisation sur l'état des vélos et trottinettes. D'autres initiatives verront le jour en 2026

En accompagnement de ces efforts conséquents au service de la tranquillité des Saint-Polois et comme annoncé, le travail mené avec les services de l'Etat pour la construction d'un nouvel hôtel des polices se poursuit. Implanté à Saint-Pol-sur-Mer, à proximité des connexions avec les grands axes routiers pour assurer des interventions très rapides, ce nouveau bâtiment moderne aux équipements adaptés sera conçu pour réunir sur le même site, dans des bâtiments distincts, les services de police nationale, les services de police municipale ainsi que le centre de supervision urbaine.

Monsieur le Maire : Comme le démontrent les nombreux projets que nous venons de passer en revue, ce nouveau mandat s'inscrit dans la continuité du travail engagé ces dernières années, tout en laissant une large place à l'innovation. Porté par une équipe renouvelée, notre projet insuffle une

dynamique nouvelle, pour concrétiser nos ambitions et nos engagements, au service de notre ville et de ses habitants.

Ces métamorphoses importantes, qui s'articulent les unes aux autres dans le temps, incarnent la démarche de changement que nous entendons conduire. Elles engagent notre territoire dans une transformation profonde et durable, tournée vers le bien-être et la qualité de vie de chacun.

C'est aujourd'hui notre ambition collective et notre engagement : favoriser un vivre-ensemble harmonieux où chaque citoyen trouve sa place et s'épanouit pleinement, afin qu'ensemble nous restions fiers d'être Saint-Polois et que notre ville prenne toute sa place au sein du grand Dunkerque !

Voilà pour le DOB. Avez-vous des remarques ?

Monsieur NAVE : Oui merci, je prends la parole puis, les collègues Tanguy Briche et Sabrina Van Den Broecke interviendront également. Nous avons eu le rapport d'orientations budgétaires qui nous est proposé dans cette délibération. C'est, bien sûr, un document intéressant, particulièrement quand un nouveau mandat débute. Nous avons donc regardé les documents et les propositions annoncées. C'est, bien sûr, la continuité de votre politique mise en place ces cinq dernières années mais aussi, normalement, la suite de votre programme présenté pendant les élections municipales, même s'il faut bien avouer, nous n'avons pas retrouvé l'ensemble de vos promesses de campagne. Comme nous avons pu le dire, nous serons une opposition constructive et nous soutiendrons les projets qui iront dans le bon sens. Mais, nous aussi nous nous sommes présentés à cette élection avec un projet municipal pour Saint-Pol-sur-Mer. Par ce débat, nous parlons budget et finances. Il faut donc rappeler que ce rapport d'orientations s'inscrit dans le cadre d'une association de notre commune avec Dunkerque. Rappeler à nos concitoyens qu'à ce titre notre commune ne maîtrise plus totalement ses finances. C'est la ville de Dunkerque qui perçoit l'impôt et l'ensemble des recettes fiscales et que c'est bien Dunkerque qui nous donne notre enveloppe de fonctionnement et d'investissement. Ajoutez à cela des incertitudes internationales, avec la situation dans différents pays qui provoque des remous actuellement. On le voit avec le prix de l'essence et avec, à l'époque, une possible flambée de l'inflation. Il y a aussi une incertitude au niveau national avec une élection importante qui arrive l'année prochaine et qui aura, forcément, un impact sur les gestions de nos collectivités et aussi, et surtout, en raison du bilan épouvantable des gouvernements successifs nommés par le président Macron. Un bilan auquel vous êtes, un certain nombre dans cette salle, à avoir contribué. Vous et vos amis, vous êtes aux commandes de l'ensemble des organes décisionnels de ce pays : le Parlement, les conseils régionaux, les conseils départementaux, les agglomérations et les communes. Les finances des collectivités locales sont dégradées et cette responsabilité vous incombe, en tout ou partie. Nous serons donc extrêmement vigilants sur la gestion de notre commune et sur la gestion des collectivités vous avez ma parole. Chaque euro dépensé à Saint-Pol-sur-Mer devra être un euro utile pour les saint-polois, nous y veillerons. Mes collègues Tanguy BRICHE et Sabrina Van Den Broecke prendront également la parole pour évoquer un certain nombre de points de ce chapitre et des chapitres de ce rapport d'orientations budgétaires.

Personnellement, je vais commencer par m'attarder sur les enveloppes qui nous sont accordées par la ville de Dunkerque. En matière de fonctionnement, la ville de Dunkerque ne maîtrise pas ce budget mais nous impose à nous, commune associée de Saint-Pol-sur-Mer, de faire mieux avec moins de moyens. C'est ainsi que nous assistons à une nouvelle baisse de l'enveloppe de fonctionnement pour notre commune. L'enveloppe des investissements n'est pas en reste puisqu'elle passe à 3,2 millions d'euros en 2026, loin des 10 millions que peuvent avoir des communes de taille comparable comme Grande-Synthe ou Coudekerque-Branche. Même si vous y enlevez les parties du NPNRU et de l'éclairage public, qui ne devraient même pas être dans la négociation de notre enveloppe investissement, le compte n'y est toujours pas. Nos investissements restent très largement insuffisants. Notre commune a besoin d'investissements et vous nous proposez le contraire.

L'enveloppe ressource humaines n'est pas en reste non plus puisqu'elle passe de 16 millions à 11,4 millions d'euros. Les résultats de la disparition de nombreux services municipaux qui ont été soit fusionnés avec la ville de Dunkerque soit mutualisés avec la CUD. On se dit finalement, tout ça pour ça ! Vous avez trahi votre slogan « Restons saint-polois ». Vous avez trahi la volonté de Jean-Pierre Clicq. Pourquoi ? Pourquoi ? Vous n'obtenez rien de plus... ah si ! Un poste de vice-président à la CUD, comme a pu le rappeler tout à l'heure un intervenant. Certes, cette alliance vous a permis de sauver vos places. Vous auriez, en contrepartie, pu au moins récupérer des budgets supplémentaires plus importants. Si ça avait été le cas, nous aurions pu comprendre mais, même pas... Tout ça pour ça !

Je vais m'attarder maintenant sur le logement, nous vous demandons d'être extrêmement vigilants quant aux projets qui seront construits sur notre commune. Plutôt que la quantité, nous préférons la ..., pardon, plutôt que la quantité nous préférons la qualité. Trop de nos concitoyens vivent dans des logements indignes...

Un téléphone sonne.

Monsieur le Maire : S'il vous plait !

Monsieur NAVE : Merci de dire ! Pardon, parce qu'effectivement, c'est à l'image de ce qui se passe depuis tout à l'heure durant mon intervention, les chuchotements, les rires, les ricanements, c'est l'image du respect que vous avez [...]

Monsieur le Maire : [...] monsieur Nave s'il vous plaît, continuez votre intervention. Restons dans la courtoisie, ce qu'il y a de mieux pour les saint-polois. Allez-y je vous en prie.

Monsieur NAVE : Oui, merci monsieur le maire délégué... Courtoisie que je vous propose de faire respecter ...

Monsieur le Maire : [...] De rien, monsieur le conseiller d'opposition...

Monsieur NAVE : Oui, merci monsieur le maire délégué... Courtoisie que je vous propose de faire respecter dans vos rangs s'il vous plaît.

Plutôt que la quantité, nous préférons la qualité, trop de nos concitoyens vivent dans des logements indignes, dégradés. Les bailleurs sociaux ne sont pas au rendez-vous des rénovations et des projets proposés nous laissent sur notre faim. Notre commune ne doit pas se bétonner. En revanche, notre population est vieillissante et beaucoup de seniors se retrouvent dans des logements inadaptés. Nous avons proposé la construction d'un nouveau béguinage sur notre commune et même d'un foyer logement autonome pour les seniors, en lieu et place de l'ancienne piscine municipale, qui est à l'abandon depuis près de 10 ans. C'est une nécessité pour permettre à nos seniors de bien vieillir dans notre commune. Notre population est vieillissante et, à défaut d'avoir une politique de natalité favorable, notre ville doit être au rendez-vous de ce vieillissement. À cette occasion, je vais rappeler publiquement que notre groupe a toujours été favorable au maintien des banquets des seniors gratuits sur notre commune, en dépit des mauvaises langues qui se sont agitées durant la campagne municipale. Vous parler également handicap, puisqu'il n'apparaît pas dans ce rapport d'orientations budgétaires. Il y a bien, effectivement, un paragraphe sur le bal extraordinaire pour lequel nous avons salué l'initiative et l'organisation mais, force est de constater, que ce paragraphe n'a pas été lu, pourquoi ? En matière de handicap, il faut aussi penser aux déplacements du quotidien et nous avons eu la chance d'avoir dans notre équipe Lucie et Habib qui sont touchés par le handicap et qui vivent ce handicap au quotidien. Notre commune doit aussi se rénover et mettre, au cœur de

ces politiques publiques le quotidien de ces personnes. Cela passe généralement par la rénovation de la voirie, que ce soient les trottoirs, les routes, les passages piétons qui sont pour le coup de vraies problématiques aux déplacements de ces personnes.

En 2020, nous avons proposé la création d'un plan résurrection pour transformer la rue de la république et notre commune. Cette proposition s'appuyait entre autres sur la nécessité des politiques de ravalement des façades. Nous sommes heureux de voir que vous y venez aujourd'hui et que ce ROB parle d'un programme de rénovation des façades. Nous avons donc perdu sept ans mais le bon sens finit toujours par l'emporter. Voir notre proposition ainsi reprise est une belle victoire pour les élus de l'avenir saint-polois. Ce programme s'accompagnait d'un programme de renforcement de la sécurité dans notre commune. La sécurité d'ailleurs, parlons-en, les décisions qui ont été prises ces dernières années n'ont pas été les bonnes. La tranquillité de nos concitoyens n'est pas assurée. L'actualité nous le démontre encore avec les tirs de mortier réalisés dans la nuit de dimanche à lundi au plan d'eau. Et, je pourrais citer tellement d'autres exemples. Nous demandons une nouvelle fois le renforcement des effectifs de police municipale et nationale qui sont affectés à notre commune. Nous demandons aussi la création d'une brigade motorisée pour permettre à nos agents d'être plus réactifs et plus rapides dans leurs interventions au service de nos concitoyens. Je vais ici leur témoigner de notre soutien, dire aux forces de l'ordre que les élus de l'avenir saint-polois seront toujours à leurs côtés. Vivre ensemble de manière harmonieuse oui, mais pas avec les délinquants, ni avec les trafiquants. La sécurité est la première des libertés et elle doit être enfin assurée dans notre commune. Merci.

Madame VAN DEN BROECKE : Mesdames, Messieurs, ce rapport d'orientations budgétaires est un moment important. Il devrait être celui de la clarté, de la vision et du courage politique. Malheureusement, à sa lecture, nous restons sur une impression d'insuffisance. En tant qu'élus d'opposition, notre rôle n'est pas seulement de critiquer mais aussi de proposer, d'alerter et d'ouvrir des perspectives utiles pour notre commune. Nous défendons une mesure concrète, simple et immédiatement efficace : le remboursement des licences sportives pour les jeunes. Aujourd'hui, trop de familles doivent arbitrer pour des raisons financières, ce n'est pas acceptable. Le sport n'est pas un luxe, c'est un levier d'éducation, de santé et de cohésion sociale. Nous vous demandons d'intégrer cette priorité.

Par ailleurs, nous souhaitons porter une attention particulière aux fondamentaux scolaires. Nous proposons la mise en place d'une petite école du savoir dédiée à l'accompagnement des bases pour les enfants, je parle des bases essentielles : lire, écrire, compter. Ce dispositif viendrait en complément de l'école, pour prévenir les difficultés plutôt que les subir. Enfin, nous pensons que la transition écologique doit être plus qu'un affichage ou une publicité. Elle peut devenir un véritable projet éducatif local. Nous proposons pour cela la végétalisation des cours d'école avec l'intégration et l'implantation d'arbres fruitiers. Ce projet a plusieurs vertus : offrir des espaces plus agréables à nos enfants, les sensibiliser concrètement à l'environnement et, à terme, produire une production locale qui pourrait alimenter les cantines scolaires en circuit court. C'est une démarche à la fois pédagogique, écologique et pragmatique. Monsieur le maire, vous qui disiez lors du précédent conseil que « de l'échange né l'adhésion », nous partageons pleinement cette conviction et espérons sincèrement qu'au fil de nos échanges vous pourriez, cette fois-ci, adhérer à des propositions concrètes, utiles et attendues pour nos habitants. Je vous remercie.

Monsieur BRICHE : Les propositions nous faisons ici, dans ce débat d'orientations budgétaires, sont issues de notre projet municipal. Bâti grâce à nos rencontres, nos échanges avec de très nombreux habitants, d'ailleurs nous avons constaté que vous en avez repris certains durant la campagne et, nous espérons qu'ils seront mis en place. Cette présentation a pour objectif d'apporter des éléments au débat mais aussi, de permettre d'améliorer le quotidien des habitants de notre ville. Nous voulons

une ville qui s'engage pour la jeunesse. Ma collègue est intervenue, une ville qui favorise la réussite éducative avec la petite école du savoir mais aussi, une ville qui sécurise les établissements scolaires et là, c'est une proposition que nous allons vous faire. La délocalisation de la sortie du collège Sacré-Cœur vers la place de l'église avec un urbanisme repensé sur cette place. Il faut aussi protéger davantage les écoliers lors de la sortie d'école avec un renforcement de la présence des forces de l'ordre et la distribution de gilets fluorescents, aux élèves, au cours des sorties scolaires. Nous voulons aussi développer les campagnes de sensibilisation sur la sécurité routière et notamment un sujet très important : l'utilisation des trottinettes électriques. Nous voulons une ville qui s'engage contre le harcèlement scolaire et pour la santé mentale des enfants avec, pourquoi pas, la mise en place d'un plan de lutte contre le harcèlement scolaire en partenariat avec l'ensemble des écoles de la commune, l'éducation nationale et les parents d'élèves afin de lutter plus efficacement contre ce fléau, en corrélation évidemment avec les dispositifs existants déjà mis en place par l'État. Nous pouvons aussi mettre en place des journées de prévention contre le harcèlement scolaire qui peuvent être proposées par la commune et qui auraient pour objectif de sensibiliser le public et les élèves à cette problématique.

Nous souhaitons une ville qui améliore l'alimentation des jeunes et qui garantit une alimentation équilibrée et locale dans les cantines scolaires et aussi une baisse de la tarification des repas à la cantine. Mais ça, j'ai cru comprendre que vous étiez pour. Ensuite, dans le cadre de l'attractivité de nos écoles nous proposons une généralisation des trompe-l'œil sur le mobilier urbain et sur les écoles afin de faire passer, pourquoi pas, des messages culturels et éducatifs.

Enfin, nous souhaitons une ville qui rénove ses infrastructures sportives pour nos jeunes et nous l'avons proposé une rénovation complète du complexe sportif Romain Rolland pour répondre évidemment aux besoins des clubs sportifs, des associations qui occupent ces espaces et cela doit se faire en partenariat avec l'ensemble des acteurs.

Monsieur Le Maire : Je vous remercie. Je vais répondre pêle-mêle, je ne pourrais pas répondre à tout évidemment. Vous disiez, vous commenciez votre monologue tout à l'heure en disant que toutes les promesses n'étaient pas tenues. C'est un ROB et il en aura 7 pendant ce mandat donc, vous retrouverez à nouveau les promesses de campagne dans les prochains ROB, c'est une évidence. Vous parliez également de projets de logements qui vous laissaient sur votre faim. Écoutez, moi, la dernière inauguration et, Virginie est là pour en témoigner, c'était quai Wilson. On est allé voir quatre personnes, quatre logements différents. Je vous invite à aller voir les nouvelles constructions et vous verrez, vous serez surpris de la qualité, vous serez surpris de l'adhésion des nouveaux locataires dans ces logements.

Il y a des sujets sur lesquels évidemment on ne se rejoindra jamais. Il y a des sujets, vous avez raison sur lesquels nous pouvons être d'accord. Il y en a un sur lequel on ne peut pas être d'accord, cette propension et cette volonté que vous avez à vous approprier les choses, pas vous Madame Van Den Broecke. Je trouve ça assez drôle, et je tiens à rappeler la campagne est terminée mais je trouve ça assez drôle de venir dire qu'on a repris des idées alors qu'on avait distribué le programme un mois et demi avant vous. Bref, on ne va pas refaire l'histoire, c'est comme ça... cette appropriation systématique elle devient un peu pesante parfois très franchement. Le remboursement des licences sportives, vous avez eu la réponse par notre population avec le résultat au vote puisque c'était un de vos arguments phares et le résultat est au rendez-vous. La végétalisation des cours d'école : nous y sommes, le travail a démarré et pourquoi pas effectivement y mettre des arbres fruitiers, tout à fait, on me souffle, sauf si techniquement ce n'est pas possible.

Enfin, Romain Rolland, vous l'avez bien vu, vous avez suivi l'actualité vous savez bien qu'on est encore une fois dans l'appropriation des choses puisse une étude être déjà menée avec les principaux

présidents des associations utilisatrices du complexe pour mener à bien un projet, un projet de terrain, et surtout un projet en concertation avec les utilisateurs et pas un projet sorti du chapeau. Le débat des orientations budgétaires est maintenant terminé. Il est acté par une délibération qui prend acte de la tenue de ce débat. Par ce vote, ce n'est donc pas le fond du débat qui est soumis à votre approbation mais bien le fait que le débat ait eu lieu.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître que le débat vient bien d'avoir lieu ? Je vous remercie.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 2 avril 2026**

Délibération : N° 2026/20

Objet : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, imposant aux communes de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget ;

Considérant que les membres du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer ont reçu le document reprenant les différentes orientations budgétaires proposées par l'exécutif, en annexe de leur convocation ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

PREND ACTE :

- de la présentation du rapport pour l'exercice 2026 ;
- de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-241493-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le 27 mars 2026
pour la séance du jeudi 2 avril 2026

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents : **31**
Nombre de procurations : **3**

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothee	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCES-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A LA DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 540 AT 381, D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 540 AT 382, D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 540 AT 688, D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE N°540 AD 374, DES PARCELLES 540 AT 731, 540 AT 736 ET 540 AT 738

Monsieur le Maire : Les délibérations 16 à 20, je donne la parole à madame Varlet.

Madame VARLET : Merci monsieur le Maire. Les délibérations 16 à 20 concernent des opérations de désaffectation et de déclassement de parcelles communales qui sont nécessaires pour permettre leur cession et accompagner les projets d'aménagement. La délibération 16 porte sur la parcelle 540AT381. Il s'agit ici d'une opération qui permet à la fois de régulariser une situation existante et de permettre la réalisation du projet de développement du nouveau quartier du stade BP. La délibération 17, concerne la parcelle 540AT382 c'est une cession de 74m² à la SPAD dans le cadre du projet du quartier du stade BP, conformément à l'évaluation des domaines. La délibération 18, concerne la parcelle 540AT688, c'est une cession de 108m² à des riverains après bornage sur la base de l'estimation des domaines. La délibération 19, concerne la parcelle 540AT731 c'est une cession de 122m² qui permet d'améliorer l'accès à une propriété privée. Et enfin, la délibération 20, parcelle 540AT731, 736 et 738 est une cession à l'euro symbolique dans le cadre du NPNRU pour permettre la construction de 12 logements en accession à la propriété. Je vous propose pour ces délibérations de constater leur désaffectation et de procéder à leur déclassement du domaine public.

Monsieur Le Maire : Merci madame Varlet. Il y a un amendement qui a été déposé par le groupe « L'avenir saint-polois » sur la délibération numéro 20, je vous laisse le présenter.

Monsieur NAVE : Alors, vous indiquer que nous allons voter pour l'ensemble des délibérations sauf le numéro 20, en fonction de l'amendement ou non. Sur cette délibération, vous nous proposez une cession à l'euro symbolique de plusieurs terrains de manière à permettre la création de nouveaux logements, des créations de logements pour lesquels nous ne sommes pas opposés en revanche, et nous l'avons déjà exprimé dans ce conseil consultatif, contre ces cessions à l'euro symbolique. C'est pourquoi, nous vous demandons que cette cession se fasse au prix des domaines et non pas à l'euro symbolique et que les conventions établies avec l'État et le NPNRU soit modifiées en conséquence. Vous le savez, les terrains du domaine public sont un bien commun à l'ensemble de la population, c'est un bien qui est pour tous les saint-polois. En 2024 et 2025 nous avons proposé de conditionner les cessions à titre gracieux que, si et seulement si, le promoteur s'engageait à réduire les prix de vente de ces maisons et s'il s'engageait également à faire de la rénovation des logements qui sont aujourd'hui dégradés. Notre proposition ayant été refusée par votre majorité à l'époque, nous vous demandons de ne pas offrir notre bien commun à ces bailleurs sociaux. Il convient donc de le vendre au prix des domaines de manière à ce que nous puissions être dans un partenariat gagnant-gagnant avec l'ensemble des bailleurs. Merci.

Monsieur le Maire : Virginie ? Des éléments de réponse ?

Madame VARLET : Alors simplement préciser que cet amendement remet en cause l'équilibre même du projet tel qu'il a été construit dans le cadre du NPNRU. Simplement, rappeler aussi que, la cession à l'euro symbolique n'est pas un choix isolé de la commune mais bien un mécanisme qui est prévu dans les conventions avec l'État pour permettre la réalisation effective de ces opérations. Alors, passer au prix des domaines reviendrait à fragiliser cet équilibre, voir à compromettre le projet. Dans le cadre de l'ANRU les futurs acquéreurs bénéficient d'une prime de 10 000 € ce qui est un réel coup de pouce à l'accession. Augmenter le prix du foncier, comme vous le proposez reviendrait mécaniquement à renchérir le coût des logements et à pénaliser les futurs acquéreurs. Nous ne sommes donc pas ici dans une logique de don mais dans une logique d'investissement pour

permettre à des familles et notamment, à des familles saint-poloises, d'accéder à la propriété mais également, pour accompagner le renouvellement de notre ville et, je vais reprendre la phrase que Monsieur le maire a dit : cela fait plus de 40 ans que nous n'avons pas eus de projet d'accession à la propriété et donc il est de notre devoir d'accompagner.

Monsieur le Maire : Merci Virginie. Je vais malgré tout reprendre : la délibération numéro 16, qui est contre ? Qui s'abstient ? La 17, qui est contre ? Qui s'abstient ? La 18, qui est contre ? Qui s'abstient ? La 19, qui est contre ? Qui s'abstient ? Votons cette fois ci l'amendement déposé sur la délibération numéro 20, qui est pour ? qui s'abstient ? donc l'amendement est rejeté. Et enfin, la numéro 20, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/21

Objet : DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 540 AT 381

Rapporteur : Madame Virginie VARLET

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) qui définit la procédure de cession de retrait de bien du domaine public communal ;

Vu l'article L.3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) relative à l'inaliénabilité des biens du domaine public ;

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques précisant que la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée par une désaffectation matérielle du bien et par une décision administrative, c'est-à-dire une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains, dit "PLUi-HD" ;

Considérant que la Ville est propriétaire de la parcelle 540 AT 0381 située rue de Lavera et relevant du domaine public communal ;

Considérant le projet de la ville de Saint-Pol-sur-Mer de régulariser l'occupation par les époux DERROY de cette partie de terrain située sur la parcelle 540AT0381 d'une contenance de 2.633,00 m² ;

Considérant que la parcelle mère cadastrée 540AT0381 est classée en zone UR du PLUiHD, correspondant aux secteurs de grands projets de renouvellement urbain, appartient au domaine public communal de la collectivité ;

Considérant la nécessité de constater la désaffectation d'une portion de 81,00m² de la parcelle 540AT0381 et de prononcer son déclassement du domaine public communal ;

Considérant que pour la réalisation de ce projet, il y a lieu pour la commune de céder 81,00m² à l'euro symbolique en échange d'une partie de la parcelle cadastrée 540 AT 0687 ;

Cette cession à l'euro symbolique ne peut être dissociée de l'acquisition à l'euro symbolique par la SPAD de 23,00m² issus de la parcelle 540 AT 0687 appartenant aux époux DERROY.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Virginie VARLET ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- De constater la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée section AT0381 sise rue de Lavera ;

- De prononcer le déclassement du domaine public communal d'une partie de 81m² issue de la parcelle mère 540AT0381 sise rue de Lavera pour une incorporation au domaine privé communal ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document technique, juridique, administratif et/ou financier nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-241449-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/22

Objet : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 540 AT 382

Rapporteur : Madame Virginie VARLET

Vu l'article L.3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) relative à l'inaliénabilité des biens du domaine public ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) qui définit la procédure de cession de retrait de bien du domaine public communal ;

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques précisant que la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée par une désaffectation matérielle du bien et par une décision administrative, c'est-à-dire une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien ;

Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains, dit "PLUi-HD" ;

Vu la délibération du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 11 juillet 2024 relative à l'approbation du projet d'aménagement du stade BP ;

Considérant que la Ville est propriétaire de la parcelle 540AT n°0382 située rue de la République et relevant du domaine public communal ;

Considérant que pour la bonne réalisation de ce projet il y a lieu de céder une partie de la parcelle cadastrée 540AT0382 sise rue de la République à la Société Publique d'Aménagement du Dunkerquois ;

Considérant que la parcelle mère cadastrée 540AT0382 est classée en zone UB3 du PLUIHD, correspondant aux secteurs urbains caractérisés par des tissus urbains denses et groupés, des formes urbaines variées, appartient au domaine public communal de la collectivité ;

Considérant la nécessité de constater la désaffectation d'une portion de la parcelle 540AT0382 et de prononcer son déclassement du domaine public communal ;

Considérant que pour la réalisation de ce projet, il y a lieu pour la commune de céder 74,00 m² estimés par le service des domaines à 15,13 €/m² provenant de la parcelle mère cadastrée 540AT0382 ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Virginie VARLET ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- De constater la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée section AT0382 sise rue de Lavera ;

- De prononcer le déclassement du domaine public communal d'une partie de 74 m² issue de la parcelle mère 540AT0382 sise rue de Lavera pour une incorporation au domaine privé communal ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document technique, juridique, administratif et/ou financier nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-241484-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothee	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/23

Objet : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 540 AT 688

Rapporteur : Madame Virginie VARLET

Vu l'inaliénabilité des biens du domaine public ;

Vu la procédure de cession de retrait de bien du domaine public communal ;

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques précisant que la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée par une désaffectation matérielle du bien et par une décision administrative, c'est-à-dire une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien ;

Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains, dit "PLUi-HD" approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 19 décembre 2022 et exécutoire le 25 février 2023, modifié par délibérations du 9 février 2024 exécutoire le 29 février 2024, du 26 avril 2024, suivant arrêté préfectoral (emportant mise en compatibilité du PLUiHD) du 17 décembre 2024, et modifié par délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2025 et exécutoire le 21 juillet 2025 ;

Considérant le projet des époux PEYTOUREAU d'acquérir une partie du terrain communal issue de la parcelle cadastrale 540 AT 0688 ;

Considérant que la parcelle mère cadastrée 540 AT 0688 est classée en zone UR du PLUiHD, correspondant aux secteurs de grands projets de renouvellement urbain, appartient au domaine public communal de la collectivité ;

Considérant la nécessité de constater la désaffectation d'une portion de la parcelle 540 AT 0688 et de prononcer son déclassement du domaine public communal afin de pouvoir donner suite à la demande d'acquisition des époux PEYTOUREAU ;

Considérant que pour la réalisation de ce projet, il y a lieu pour la commune de céder 108,00m² estimés par le service des domaines à 15,13€/m² provenant de la parcelle mère cadastrée 540 AT 0688.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Virginie VARLET ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- De constater la désaffectation d'une partie de 108m² de la parcelle cadastrée 540 AT 0688 sise rue de Metz ;

- De prononcer le déclassement du domaine public communal d'une partie de 108m² issue de la parcelle 540 AT 0688 sise rue de Metz pour une incorporation au domaine privé communal ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document technique, juridique, administratif et/ou financier nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-241453-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/24

Objet : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE N°540 AD 374

Rapporteur : Madame Virginie VARLET

Vu l'inaliénabilité des biens du domaine public ;

Vu la procédure de cession de retrait de bien du domaine public communal ;

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques précisant que la sortie d'un bien du domaine public est conditionné par une désaffectation matérielle du bien et par une décision administrative, c'est-à-dire une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien ;

Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains, dit "PLUi-HD" ;

Considérant le projet des époux DUMASY d'acquérir une partie du terrain communal issue de la parcelle cadastrale 540AD374 de 122m² ;

Considérant que la parcelle, issue de la parcelle cadastrale 540AD374, acquise par madame et monsieur DUMASY sera cadastrée 540AD571, après demande d'accord ;

Considérant que la parcelle mère cadastrée 540AD374 est classée en zone UBI du PLUIHD, caractérisée par des tissus urbains denses et groupés, des formes urbaines variées, appartient au domaine public de la collectivité ;

Considérant que pour réaliser cette cession, il est nécessaire que cette parcelle nouvelle cadastrée 540AD571 soit désaffectée et déclassée du domaine public communal ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Virginie VARLET ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- De constater la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée section AD374 sise rue Fragonard ;
- De prononcer le déclassement du domaine public d'une partie de 122 m² issue de la parcelle mère 540AD374 sise rue Fragonard pour une incorporation au domaine privé communal ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document technique, juridique, administratif et/ou financier nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-241707A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothee	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/25

Objet : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DES PARCELLES 540 AT 731, 540 AT 736 et 540 AT 738

Rapporteur : Madame Virginie VARLET

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses dispositions relatives à la désaffectation et au déclassement des biens relevant du domaine public ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et de Déplacements (PLUiHD) de la Communauté urbaine de Dunkerque classant les parcelles cadastrées section 540 AT n°731, 736 et 738 en zone UB3 caractérisée par des tissus urbains denses et groupés ;

Vu le procès-verbal de constatation établi le 6 février 2026, attestant que le bien n'est plus affecté à l'usage direct du public ni à un service public ;

Considérant que, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) engagé sur les quartiers Ouest de Saint-Pol-sur-Mer, le bailleur social Flandre Opale Habitat mène une opération de construction de douze logements individuels en accession à la propriété au sein de la Cité Liberté ;

Considérant que la réalisation de cette opération nécessite la cession au bailleur social Flandre Opale Habitat des parcelles cadastrées section 540 AT n°731 (d'une superficie de 819 m²), 540 AT n°736 (d'une superficie de 1 m²) et 540 AT n°738 (d'une superficie de 1 m²), situées rue des Bleuets ;

Considérant que ces parcelles relèvent actuellement du domaine public communal ;

Considérant qu'elles n'ont plus vocation à être maintenues dans le domaine public communal ;

Considérant qu'il convient par conséquent d'en constater la désaffectation puis de procéder à leur déclassement afin de permettre leur cession ultérieure dans le cadre de l'opération de construction de logements menée par Flandre Opale Habitat ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Virginie VARLET ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de constater la désaffectation des parcelles cadastrées section 540 AT n°731, 736 et 738, après établissement du procès-verbal constatant la cessation de leur affectation à l'usage du public ;

- de prononcer le déclassement de ces parcelles du domaine public communal afin de les intégrer au domaine privé de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir l'ensemble des démarches et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-241457A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 voix contre : NAVE - BRICHE - VAN DEN BROECKE - VAMPOUILLE - DEZOUTTER - MELIN

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le 27 mars 2026
pour la séance du jeudi 2 avril 2026

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents : **31**
Nombre de procurations : **3**

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCES-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A LA MODIFICATION PARTIELLE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE CONCLU AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

Monsieur le Maire : Délibération numéro 21, je te rend la parole.

Madame VARLET : Donc, il s'agit d'une modification partielle d'un bail emphytéotique conclu avec la communauté urbaine de Dunkerque et la ville de Saint-Pol-sur-Mer initialement signé en 1997 pour une durée de 30 ans. Alors, lors d'une précédente délibération en novembre 2024, le conseil avait approuvé la modification du bail emphytéotique pour une emprise foncière approximative de 2 295m². Suite à une évaluation plus précise réalisée par un géomètre, cette emprise est aujourd'hui ajustée à 2 407m², soit une différence de 112m². Cette modification n'aura aucun impact pour accéder aux jardins familiaux, il s'agit simplement d'un ajustement technique.

Monsieur Le Maire : Merci Virginie. Avez-vous des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 2 avril 2026

Délibération : N° 2026/26

Objet : MODIFICATION PARTIELLE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE CONCLU AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

Rapporteur : Madame Virginie VARLET

Vu le bail emphytéotique conclu entre la Communauté Urbaine de Dunkerque et la ville de Saint-Pol-sur-Mer le 5 février 1997 pour une durée de 30 ans et relatif à la parcelle situé 13 allée Georges Bourgogne n°540AP0586 d'une contenance de 14 412 m² ;

Vu la délibération n°53/2024 du 28 novembre 2024 entraînant modification partielle du bail emphytéotique pour une surface de 2 295m² ;

Considérant l'évolution du projet d'aménagement et de construction de 66 logements mené par un promoteur immobilier ;

Considérant que la modification du bail emphytéotique porte désormais sur une partie de cette parcelle menant aux jardins familiaux pour une surface approximative de 2 407m² soit 112m² de plus que le projet proposé en 2024 ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Virginie VARLET ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- D'émettre un avis favorable à la demande de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

AUTORISE :

- Monsieur le Maire Délégué à signer tout document technique, juridique, administratif, et/ou financier nécessaire à la concrétisation de cette modification.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIÉ EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/04/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260402-242177-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 abstentions : NAVE - BRICHE - VAN DEN BROECKE - VAMPOUILLE - DEZOUTTER -

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE à M. FUMERY, M. LEMAIRE à Mme CABARET.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCES-VERBAL DES PROPOS RELATIFS AUX QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire : Nous arrivons donc à la fin de ce conseil, nous avons reçu 2 questions orales, je laisse donc la parole aux membres du groupe « L'avenir Saint-Polois » pour la première question.

Monsieur NAVE : Il y avait une abstention sur la dernière délibération, je ne sais pas si vous l'aviez vu.

Ma collègue Sabrina Van Den Broecke va poser la première question.

Madame VAN DEN BROECKE : Ma question concerne le secours aux familles lors de tragédie. Nous avons appris, par la presse, le terrible incendie survenu à une famille de notre commune et, avant toute chose, nous souhaitons adresser notre soutien à la famille touchée par cet incendie ainsi que nos remerciements aux sapeurs-pompiers et aux autres services pour leurs interventions. Face à ces situations, pouvez-vous nous préciser les mesures mises en place par la municipalité pour accompagner concrètement ces familles lors de tragédie, notamment en matière de logement et d'aides d'urgence ?

Monsieur le Maire : Je donne la parole à madame LENOIR.

Madame LENOIR : Il y a un accompagnement de la SCAS qui est prévu en cas d'incendie mais aussi, potentiellement, pour toute situation extrême, comme par exemple, un risque d'effondrement qu'on a déjà rencontré sur la commune. La procédure est adaptée selon les situations et les besoins des personnes. Ils peuvent être dirigés vers des hôtels en premier lieu dans le cadre d'un relogement d'urgence pour une durée de deux à trois jours. En parallèle, les familles sont invitées à contacter leur assurance pour solliciter leur prise en charge qui est très souvent prévue dans les contrats d'assurance habitation. La SCAS intervient ici en accompagnement. Compte tenu du traumatisme souvent vécu par les personnes, il n'est pas rare que les personnes préfèrent être relogées chez des membres de la famille ou des amis proches. La SCAS mobilise tous les moyens suivants en fonction des besoins de la situation des personnes : cela peut prendre la forme d'une aide alimentaire, l'achat de produits de première nécessité, l'alimentation les vêtements, la mobilisation des partenaires comme par exemple, sur notre commune, l'association « La saint-poloises » qui peut aider à équiper, pour avoir des meubles. La SCAS est également le lien avec le service logement de la ville pour les aider, les accompagner pour retrouver un logement assez rapidement.

Madame HUYGHE : Au niveau de la mairie, se mobilisent aussi pour accompagner les personnes : l'intervention de la police municipale en coordination avec la police nationale pour sécuriser le périmètre pendant l'intervention des pompiers, couper la circulation, faire dévier les bus, déplacer des véhicules qui pourraient gêner l'intervention des pompiers. Il y a également l'intervention des services techniques pour déblayer et mettre en sécurité le bâtiment avec la pose de barrières si, par exemple, le bâtiment menace de s'effondrer. Avec le service État civil également pour se mobiliser dans le cas où les documents comme les cartes d'identité auraient été perdus dans l'incendie. Quand cela se produit la nuit, la mobilisation du cadre d'astreinte qui mobilisent lui aussi les services compétents. Au passage et selon l'intensité de la situation, les adjoints sont mobilisés les week-ends et les jours fériés dans le cadre de leur astreinte et le Maire est quant à lui mobilisable en permanence.

Monsieur le Maire : J'ajouterai pour ce cas précis, sans rentrer dans le détail puisqu'il faut respecter la vie privée, évidemment, qu'un logement a été visité par la famille et le logement passe demain en commission d'attribution de logements. La seconde question ?

Monsieur NAVE : Oui, merci monsieur le maire délégué, chers collègues. La charte de l' élu local prévoit les dispositions suivantes je vais en reprendre trois : élu local exerce ses fonctions avec impartialité diligence dignité probité intégrité et nous pourrions même rajouter respect. L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d' autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l' exercice de son mandat et de ses fonctions. Et, dans l' exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant des avantages personnels ou professionnels. Lors du dernier conseil consultatif, vous aviez émis un certain nombre de remarques, particulièrement au moment du vote sur les délibérations, en évoquant la situation des conseillers régionaux et leurs indemnités. Oubliant au passage [...]

Monsieur le Maire : [...] je pense Monsieur que vous vous éloignez de la question qui nous a été transmise.

Monsieur NAVE : Non, c' est la question.

Monsieur le Maire : Non, vous vous en éloignez dangereusement.

Monsieur NAVE : Je vais raccourcir et me rapprocher de, en toute sécurité, de la question. Oubliant de préciser au passage que, les indemnités des élus régionaux ont été baissées ce qui n' est pas le cas ici. Vous avez précisé c' est de l' échange que naît l' adhésion. Force est de constater que le respect n' y est pas alors qu' un certain nombre de points sont dans cette charte de l' élu local. Donc, ma question est simple et elle mérite une réponse simple : Comptez-vous respecter cette charte de l' élu local ? Merci.

Monsieur le Maire : Je cède la parole à monsieur Becuwe.

Monsieur BECUWE : La réponse est oui.

PROCES-VERBAL DES PROPOS RELATIFS AUX PROPOS DE CLOTURE DE SEANCE

Monsieur le Maire : Pour conclure, notre prochaine séance du Conseil consultatif aura lieu le jeudi 16 avril à 18h15. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.